

n° 2008-20

***Des milieux sociaux au marché du travail :
Les questionnements sur la société
française pendant quarante ans
d'enquêtes « Formation et
Qualification Professionnelle »****

O. MONSO¹ - L. THÉVENOT²

** Au moment de la rédaction de cet article, Olivier Monso appartenait à la Division Emploi de l'INSEE et au CREST. Laurent Thévenot est membre du CREST et Directeur d'Etudes à l'EHESS. Pour les besoins de cette recherche, les auteurs ont réalisé des entretiens avec Dominique Goux, Dominique Merllié, Fabrice Murat, Roxane Silberman, Louis-André Vallet et Philippe Zamora, et les remercient ici, ainsi que Catherine Borrel, Cécile Brousse, Cécile Détang-Dessendre et Annick Kieffer, pour leur aide.*

Les documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.

Working papers do not reflect the position of INSEE but only the views of the authors.

¹ INSEE - Division Emploi et CREST. Mail : olivier.monso@insee.fr

² CREST – Département de la Recherche. Mail : laurent.thevenot@ensae.fr

Abstract

Les enquêtes françaises sur la Formation et la Qualification Professionnelle examinent, de manière approfondie, le parcours de la personne interrogée dont elles reconstituent diverses étapes de l'histoire. Elles répondent à des interrogations très variées sur la société et son économie. Ayant été répétées six fois pendant quarante ans, elles offrent des données éclairant des évolutions sur une période relativement longue. Cependant les questionnements politiques ont eux-mêmes changé au cours de cette période, de même que les problématiques de recherche. Notre parcours aborde successivement cinq domaines thématiques qui trouvent place dans la biographie de la personne interrogée : ascendance sociale, passé migratoire, scolarité, formation continue, mobilité professionnelle. Pour chacun des domaines, nous mentionnons les évolutions marquantes du questionnaire, et tâchons d'aller au-delà en éclairant les raisons et le contexte de ces changements. Trois orientations générales très contrastées sont apparues au terme de l'analyse : l'ascendance et le milieu social ; la planification des ressources et les besoins de main-d'œuvre par qualification ; la valorisation de ressources (capital humain notamment) sur le marché du travail. D'une orientation à l'autre, les préoccupations diffèrent en matière de politiques à évaluer, mais les écarts se manifestent aussi dans les cadres théoriques voire dans les disciplines mobilisées, ainsi que dans les méthodes de traitement des données et même, finalement, dans la définition de ce qui vaut comme fait scientifique.

Mots-clés : enquêtes statistiques, politiques, évaluation, milieu social, capital humain

Résumé

The French Surveys on Training and Vocational Qualifications (*Formation et Qualification Professionnelle*) examine thoroughly the various stages in the course of the surveyed person whose history they are retracing. They yield answers to a variety of questions about society and economy. Having been repeated six times in forty years they supply data about the evolution over a relatively long period. During this time, however, the political considerations themselves have changed, as have the questions raised by research. This paper deals successively with five main fields of investigation: social ascent, migratory paths, schooling, vocational training, job mobility. For each field we stress the outstanding evolution of the questionnaire, and try to go further by highlighting the reasons and the context of these changes. By the end of this analysis three very different poles have appeared: upward mobility and social background, planning of workforce resources and needs by qualification, and valorization of resources (human capital in particular) on the job market. From one pole to another the concerns differ in terms of the policies to evaluate, but variations also occur in the theoretical frameworks, and even in the disciplines which are involved, as well as in the methods for using the data and, finally, in the definition of what can be considered scientific evidence.

Keywords : statistical surveys, policies, evaluation, social background, human capital

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1. Introduction..... | 1 |
| 2. L'ascendance sociale : hérédité, société ouverte et inégalités sociales | 2 |
| 3. Passé migratoire : diversité, intégration et lutte contre les discriminations..... | 7 |
| 4. Scolarité : inégalités sociales, planification et capital humain..... | 11 |
| 5. Formation continue : prolongement de l'école ou facteur de compétences..... | 15 |
| 6. Mobilité professionnelle : promotion sociale, prévision des ressources en main-d'œuvre et valorisation du capital humain | 21 |
| 7. Conclusion | 27 |
| Bibliographie | 29 |
| Annexe 1 : Les enquêtes sur la formation et la qualification professionnelle | 37 |
| Annexe 2 : La place des grands « domaines » dans les publications à partir de FQP..... | 39 |
| Annexe 3 : Bibliographie indicative des travaux réalisés à partir des enquêtes FQP..... | 41 |
| Ascendance sociale | 41 |
| Formation continue..... | 46 |
| Scolarité..... | 47 |
| Formation et emploi..... | 49 |
| Marchés du travail locaux..... | 51 |
| Mobilité professionnelle..... | 51 |
| Passé migratoire | 53 |
| Divers (publications de résultats, méthodologie...)..... | 54 |

1. Introduction

Les enquêtes sur la Formation et la Qualification Professionnelle (FQP) examinent, de manière approfondie, le parcours de la personne interrogée dont elles reconstituent diverses étapes de l'histoire (cf. annexe 1). Si la mise en œuvre de la première enquête, en 1964, répondait à un objectif assez précis de planification des ressources en main-d'œuvre par qualification, le développement ultérieur du questionnaire autant que les travaux réalisés à partir de ces enquêtes se sont étendus à un ensemble de thèmes beaucoup plus large. Explorant l'ascendance plus ou moins lointaine de l'enquêté (professions, diplômes des parents, grands-parents...), l'interrogation porte aussi sur son enfance (événements survenus à cette période tels que le divorce ou le décès des parents), sa scolarité (inscription à la maternelle, description de chaque année scolaire...), son entrée dans la vie active (nature du premier emploi...), une partie de sa vie professionnelle (détail des situations d'emploi et de non-emploi au cours des cinq années récentes) et enfin, s'il y a lieu, sur l'emploi occupé au moment du départ à la retraite.

En raison de l'ampleur de ce parcours rétrospectif, l'enquête répond à des interrogations très variées sur la société et son économie : mobilité sociale, relation entre formation et emploi, marché du travail, etc. Répétée six fois pendant quarante ans, elle offre des données éclairant des évolutions sur une période relativement longue. Cependant les questionnements ont eux-mêmes changé au cours de cette période. Le questionnaire a été modifié en raison du déplacement des problèmes à traiter et des politiques à éclairer. Ont aussi changé les problématiques de recherche, les paradigmes théoriques et les disciplines les plus fortement impliquées, ainsi que les méthodes d'exploitation des données³. Ainsi l'enquête peut être utilisée à deux niveaux. Elle offre en premier lieu un observatoire remarquable sur les transformations de la société française en raison de la richesse des données recueillies. Mais on peut aussi en tirer des enseignements précieux sur ces transformations en portant attention à l'évolution des questionnements dont témoignent le questionnaire aussi bien que le genre d'études et de recherches menées à partir des données recueillies.

Notre parcours traitera successivement de cinq domaines thématiques d'investigation qui se trouvent correspondre à des étapes successives d'une biographie de la personne interrogée : ascendance sociale, passé migratoire, scolarité, formation continue, mobilité professionnelle. Notre liste thématique de « domaines », sans autre intérêt que pratique, ne coïncide pas avec les « modules » qui rassemblent un groupe de questions posées à la suite, au cours de l'enquête. D'une part, l'existence des modules et leur composition ont changé d'une enquête à l'autre alors que notre distinction en domaines doit couvrir toutes les enquêtes. D'autre part, la logique séquentielle de passation du questionnaire, et donc de constitution de modules, diffère des raisons pour lesquelles nous avons rapproché des questions selon leur signification, les circonstances de leur introduction dans l'enquête, les enjeux politiques qu'elles soulèvent, ou encore les exploitations qui en sont faites par les chercheurs⁴. Pour chacun des domaines, nous mentionnerons les évolutions marquantes du questionnaire. Mais

³. L'objectif n'est cependant pas ici de suivre les problématiques et thématiques dans l'ensemble du système statistique. Ceci serait l'objet d'un autre travail de recherche mettant en évidence non seulement les phénomènes d'emprunt d'une enquête à une autre, mais aussi le choix de tel ou tel instrument pour traiter une problématique donnée.

⁴. A titre d'exemple sur l'enquête FQP 2003, un questionnement sur la destinée des personnes ayant une origine étrangère peut comparer « immigrants » et « enfants d'immigrants » en rapprochant le lieu de naissance et la nationalité de l'individu (module « Complément biographique ») de ces mêmes informations disponibles pour les parents dans le module « Origine sociale », ces questions étant très éloignées les unes des autres dans le corps du questionnaire.

nous tâcherons d'aller au-delà en éclairant les raisons et le contexte de ces changements. Il s'agira de suivre les « problématiques » répondant à des questions de société, des enjeux de décision politique et d'évaluation des politiques publiques très divers, mais aussi aux différentes orientations selon lesquelles les chercheurs ont travaillé sur l'enquête. Nous avons complété ce parcours thématique par des encadrés, l'un apportant des informations plus techniques sur la source statistique, l'autre des éléments chiffrés sur l'évolution du poids des domaines dans les publications à partir de l'enquête.

Cet article s'inscrit dans une tradition de réflexion historique et sociologique sur les outils statistiques et leurs transformations, avec un recul non réductible au constat de leur progrès technique. Une telle réflexion a pu se développer à l'Insee même (Desrosières, 1987 [1977], 1993 ; Guibert, Laganier et Volle, 1971 ; Thévenot, 1983a), en relation avec des historiens et sociologues, et s'est notamment manifestée dans les « Journées d'étude sur l'histoire de la statistique » de Vaucresson (23-25 juin 1976) prolongées par un travail systématique qui a alors couvert largement le système statistique (Affichard, 1987). De nouvelles « Journées d'Histoire de la Statistique », d'ambition plus modeste, ont été organisées récemment, en 2006 et 2008⁵.

2. L'ascendance sociale : hérédité, société ouverte et inégalités sociales

La question du lien entre origine et position sociales suscite un fort intérêt dans la France d'après-guerre, et se concrétise dans la conception d'enquêtes statistiques dédiées au sujet : en France, l'enquête FQP a ainsi été précédée, notamment, par l'enquête de 1948 menée à l'Ined par Brésard (Brésard, 1950), centrée sur le lien entre taille de la famille d'origine et mobilité sociale, et par l'enquête Emploi de 1953 qui, à l'initiative de Desabie, comprenait une question sur la profession du père⁶, introduisant une thématique reprise ultérieurement par l'enquête FQP. Quoique le nom de l'enquête reflète d'autres domaines thématiques (que nous développons plus loin) mis en avant dans les objectifs de sa création, elle s'est distinguée dès son origine (1964) par les questions introduites sur l'ascendance sociale des personnes interrogées. Elle a ainsi contribué à développer l'intérêt sur ce thème, incitant en retour les concepteurs de l'enquête Emploi à réintroduire des informations sur la génération précédente, à partir de 1982.

Dans l'enquête de 1964, un court questionnement de ce type avait été introduit. Il n'y avait pas encore de partie indépendante sur l'« origine sociale » en tant que telle : seules deux questions sur la profession principale et le statut (indépendant, employeur, salarié...) du père avaient été ajoutées à la fin du module « Évolution de la situation professionnelle au cours des cinq années précédant l'enquête ».

Le choix de privilégier le père pour la comparaison avec la situation professionnelle de l'enquêté (qu'il soit homme ou femme) est traditionnel dans les études de mobilité sociale,

⁵. Les travaux présentés lors de ces Journées sont disponibles à l'adresse http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/jhs/jhs.htm, certains d'entre eux ayant été publiés dans un numéro spécial du *Courrier des Statistiques* (n°123 de janvier-avril 2008).

⁶. Une autre thématique posée par Desabie, dans cette enquête complémentaire, portait sur le premier emploi occupé. Elle connaîtra un destin assez similaire en étant introduite dans l'enquête Emploi de 1953 puis pérennisée par FQP. Mais son développement dans FQP sera plus irrégulier : introduite dans FQP 1970, la partie du questionnaire consacrée au premier emploi est ensuite abandonnée pour ne se stabiliser dans l'enquête qu'à partir de FQP 1993.

posé dans un contexte où le travail féminin était moins développé, et où la situation sociale de la femme était sans doute davantage liée à celle de son conjoint que l'inverse. On retrouve cette justification dans une des études « pionnières » de mobilité sociale, sur données italiennes (Livi, 1950). Néanmoins, l'émergence et le développement du questionnement sur l'origine sociale dans FQP resteraient incompréhensibles si on ne prenait pas en compte l'intérêt des chercheurs pour une description plus fine de l'environnement social. Ainsi, Bertaux, dans l'une des premières études de mobilité sociale menée à partir de FQP (1969), écrivait déjà :

« [...] L'enquête de l'Insee [...] ne caractérise malheureusement l'origine sociale d'un individu que par la profession de son père, à l'exclusion de toute autre variable telle que niveaux d'éducation du père et de la mère, profession des grands-parents, etc. ».

Thélot (1973a) et Darbel (1975) mettent à leur tour le doigt sur cette restriction de FQP, tout en rappelant que l'étude exhaustive de l'environnement social de l'individu n'est pas la motivation essentielle de l'enquête⁷. Ce faisant, ils prolongent une demande d'information sur les origines sociales qui conduit à introduire des questions sur le diplôme du père (dès FQP 1970) et à rendre plus précis le recueil de la profession. Mais surtout, elle amène à dupliquer ces questions pour un grand nombre d'ascendants à partir de l'enquête FQP 1977 : mère, grands-parents, puis beaux-parents qui, introduits en 1985 par des questions sur le beau-père, vont ensuite alterner leur présence (1993) dans l'enquête avec celle des grands-parents (2003).

Dans l'enquête FQP 2003, une nouvelle étape a été franchie. A l'interrogation sur la famille d'origine de l'individu du point de vue de la profession, des diplômes ou encore des événements familiaux ayant pu avoir un impact sur la destinée sociale, a été ajouté un ample questionnement sur la profession et les études d'un frère ou d'une sœur tiré(e) au sort⁸. Par leur présence même, leurs choix éducatifs ou celui de leurs parents pour eux, les frères et sœurs ont pu marquer la destinée sociale de l'enquêté. Certaines études ont ainsi considéré le nombre et l'ordre des frères et sœurs comme une composante à part entière de l'origine sociale d'une personne (Zarca, 1993a et 1993b ; Merllié et Monso, 2007). Ces informations ne visent pas nécessairement à explorer une influence directe des caractéristiques de la fratrie. En particulier, celles relatives au frère ou à la sœur tiré(e) au sort, en décrivant une trajectoire scolaire ou professionnelle éventuellement postérieure à celle de l'enquêté, renseignent sur un destin social familial. Un même parcours social intergénérationnel, par exemple celui d'un enfant d'ouvrier devenu cadre, peut être interprété de façon très différente selon qu'on sait que tous ses frères et sœurs sont devenus cadres, ou encore qu'ils sont restés ouvriers. L'interrogation sur les destins différentiels de personnes issues de la même fratrie est au croisement de deux thèses régulièrement confrontées, l'une mettant l'accent sur un environnement social commun, l'autre sur l'individualité des parcours d'ascension sociale. Dans cet esprit ont été développés des modèles de similarité au sein de la fratrie (« sibling models », voir notamment Ganzeboom, 2002).

Dans le domaine de l'ascendance sociale, une autre question a été introduite en 2003. On y demande à l'enquêté d'ordonner, au regard du « niveau » ou du « statut », son emploi par

⁷. Thélot souligne qu'« étudier la mobilité sociale en tant que telle n'était d'ailleurs pas le but premier de l'enquête » et Darbel que « (les enquêtes FQP) n'ont pas pour objet principal une analyse complète des phénomènes de mobilité sociale entre les générations ».

⁸. Ces questions avaient été demandées dès la préparation de l'enquête de 1993 par Bertaux qui a abondamment traité de la mobilité sociale et exploité l'enquête FQP à cette fin (cf. par exemple l'article déjà cité [Bertaux, 1969]).

rapport à celui de son père au moment où l'enquêté terminait ses études⁹. Cette question a été inspirée par les enquêtes internationales de l'« International Social Survey Programme » (ISSP). À partir des réponses à cette question, complétées par des entretiens ultérieurs, des chercheurs ont mis en évidence un décalage marqué entre la proportion de personnes se jugeant en mobilité ascendante et celle établie à partir des changements de catégories sociales (Duru-Bellat et Kieffer, 2006). On remarquera tout d'abord que ce type de comparaisons demande de proposer une hiérarchie sociale à partir des PCS (issue dans le cas présent de regroupements de catégories socioprofessionnelles à deux positions), ce qui n'a rien d'évident (Desrosières, Goy et Thévenot, 1983). Par ailleurs, les proportions calculées d'individus en mobilité « ascendante » ou « descendante » dépendent étroitement de la classification retenue, de sorte que la comparaison entre deux échelles de mobilité sociale dont le nombre de classes et l'homogénéité ne sont pas les mêmes, reste délicate. Enfin, le décalage observé entre les deux mesures ne doit pas effacer le fait qu'elles mènent, dans l'ensemble, à des interprétations cohérentes des flux de mobilité sociale. Une réponse à l'étude précitée a ainsi mis en lumière que l'appréciation des trajectoires ascendantes ou descendantes concordait encore assez souvent, en moyenne (pour peu que l'on calcule une moyenne en faisant de cette réponse une variable numérique) avec les analyses de mobilité sociale reposant sur les catégories sociales (Merllié, 2006).

L'enquête FQP est ainsi devenue pour longtemps la source privilégiée situant la personne dans un milieu social d'origine, et à ce titre particulièrement prisée des sociologues attentifs aux appartenances à des groupes sociaux relativement cohérents. Afin de caractériser le complexe de propriétés corrélées constitutives d'une telle appartenance, la nomenclature des catégories socioprofessionnelles se présente comme l'outil approprié, dans la mesure où elle fut précisément conçue par Jean Porte (Desrosières, 1987 [1977]), puis réformée (Desrosières, Goy et Thévenot, 1983) dans cet esprit. Les deux outils majeurs de l'investigation sur la mobilité sociale se résument ainsi à cette nomenclature et à des matrices de mobilité construites à partir de l'enquête FQP.

Parmi les domaines couverts par l'enquête, celui de l'ascendance sociale est remarquable, en ce qu'il s'est imposé comme l'une des marques de fabrique de FQP, là où ses premiers concepteurs la présentaient comme une utilisation secondaire. Michel Praderie, dans une introduction aux résultats de FQP 1964 (Praderie, 1966b), indiquait ainsi, en fin de présentation de l'enquête :

« Enfin, l'enquête donne *accessoirement*¹⁰ des indications sur la mobilité sociale, des questions ayant permis de noter la situation professionnelle du père au moment des études ».

Or, non seulement la première enquête est, dès les premières années suivant sa collecte, couramment exploitée dans une optique de mobilité sociale, par Praderie lui-même (1966a) ou encore Bertaux (1969), mais cette voie de recherche s'est maintenue tout au long de l'histoire des enquêtes FQP, représentant à elle seule plus du tiers des publications (cf. encadré 2), et se développant y compris à l'Insee (Thélot, 1982). Qu'on raisonne en nombre de parutions, en place dans le questionnaire ou en permanence du thème de recherche, l'origine sociale peut

⁹. « Si vous comparez cet emploi à celui qu'avait votre père au moment où vous avez arrêté vos études, diriez-vous que le niveau ou le statut de votre emploi est ou était :

1. Bien plus élevé que celui de votre père; 2. Plus élevé; 3. A peu près le même; 4. Plus bas; 5. Bien plus bas que celui de votre père. »

¹⁰. Les mots en italique dans les citations le sont par notre fait.

être considérée comme un thème d'études de tout premier plan, sinon le principal, développé à partir des enquêtes FQP.

Cependant, cette thématique et les tables de mobilité qui servent à la traiter doivent être elles-mêmes situées dans une lignée, afin de faire ressortir les problématiques profondément différentes qui ont marqué l'histoire d'un questionnement sur les origines en termes d'« hérédité sociale ». Cette histoire ayant été retracée ailleurs (Thévenot 1987, 1990), contentons-nous ici de reprendre les éléments utiles au présent article et qui portent principalement sur deux questions : les politiques des enquêtes sur les origines et leurs outils statistiques (classifications et tables de mobilité) ; l'invention de la corrélation statistique à partir d'une enquête sur les origines¹¹.

En amont de l'enquête FQP et des enquêtes qui l'ont précédée, on trouve un questionnement durable animé par le souci de sélection des « élites » et de leur production sur un mode inspiré des sciences de la nature¹². Les politiques eugénistes - ou plus explicitement encore de « viriculture » selon le terme aussi employé par Galton (1972 [1869]) - se sont développées dans le dernier quart du XIXe siècle et répandues au XXe de par le monde, à l'Ouest comme à l'Est, des États-Unis à l'URSS en incluant l'Amérique du Sud et l'Europe. En amont, la figure de Galton se situe à la croisée des deux outils statistiques qui nous intéressent ici, la table de mobilité et la corrélation. Il forme le projet d'une table intergénérationnelle à partir de la nomenclature de « classes sociales » de Booth qui ordonnait les états, métiers et professions selon des traits physiques et moraux, et que Galton traite comme échelle de valeur civique (*civic worth*). Réalisant ce projet, Pearson synthétise la matrice intergénérationnelle en termes de corrélation afin de mesurer la relation entre les activités des pères et des fils, de juger de son écart au hasard et de chercher à faire la part entre l'hérédité et l'effet du milieu. Selon une politique eugénique, l'hérédité des milieux « supérieurs » est bienvenue et celle des milieux « inférieurs » malencontreuse pour la société puisque produisant des personnes « incapables de devenir des citoyens utilisables [*serviceable*] » (Galton, 1972 [1869]). Remarquons que de semblables évaluations contrastées se lisaient encore sous la plume de certains auteurs des années 1950, avec une conception qui n'était plus biologique mais sociale du milieu d'origine et des héritages transmis.

Il est clair que ces politiques sont éminemment critiquables à partir d'une pluralité de constructions politiques et morales partageant un principe de commune humanité, ou de commune dignité des personnes. Ce principe s'oppose à ce que des valeurs différentes soient attachées à des êtres humains, notamment de par leur naissance et au regard d'une « origine » fixée une fois pour toutes. Un semblable principe est formulé dans les constructions normatives de la communauté (il est ainsi traduit en « voile d'ignorance » dans la théorie de la justice de Rawls) et nourrit un sens ordinaire de l'injustice et l'expression critique au regard de différents ordres de « grandeur » (Boltanski et Thévenot, 1989, 1991). À partir de cet appui critique, de nombreuses recherches ont exploité les données de FQP pour dévoiler l'« héritage social », la « reproduction sociale », les « handicaps sociaux » ou les « inégalités sociales », tous taxés d'injustice.

¹¹. Sur l'histoire de la mobilité sociale, voir les ouvrages de référence : Cuin (1993), Merllié (1994). Il y est fait notamment justice à l'extension considérable de la notion de mobilité sociale thématifiée par Sorokin et couvrant aussi le déplacement des groupes sociaux et des objets culturels (Sorokin, 1959 [1927]).

¹². Le thème de la « circulation des élites », développé par Pareto, et de leur recrutement, occupe une place importante dans cette généalogie.

Afin de clarifier, même sommairement, ces exploitations de FQP, il convient de distinguer deux constructions politiques qui nourrissent deux critiques sensiblement différentes. L'une, de grandeur « civique », vise à réduire des inégalités à partir d'une solidarité d'intérêt général au sein de la collectivité, qui serait toujours menacée par la fragmentation d'intérêts particuliers, qu'ils soient de corps ou de classes. Cette grandeur civique du public est une composante importante de ce qu'on désigne par « républicanisme français » mais on la retrouve aussi dans d'autres traditions politiques et notamment celles ayant contribué à un « État social » (ou « État providence »)¹³. L'autre est une construction politique libérale qui se concentre sur des droits élémentaires individuels, notamment à l'expression publique d'opinions et d'intérêts, droits qui seraient notamment menacés par des discriminations individuelles.

La première critique prend le tour d'une « critique sociale » dès lors que le fractionnement en groupes sociaux (ou classes selon la tradition marxiste) est dénoncé comme source d'inégalités entretenues d'une génération à l'autre. Elle est présente dans les recherches qui prennent appui sur des variables caractérisant l'origine sociale afin de dévoiler des inégalités, et de critiquer les politiques publiques manquant à leur exigence civique de solidarité égalitaire. Cette première critique table donc sur une classification des positions différenciant des classes sociales dans un espace tendant à se reproduire d'une génération à l'autre. La représentation de l'espace social proposée par Pierre Bourdieu (voir aussi Bourdieu et Passeron, 1964) distingue plusieurs axes correspondant à des « espèces différentes de capital ». La nomenclature des Catégories Socio-Professionnelles rendait compte d'une pluralité de dimensions de l'espace social alors que des nomenclatures de « stratification sociale » mettaient davantage l'accent sur un continuum de positions pouvant être projetées sur un axe vertical unique.

La seconde critique alimente les travaux sur la mobilité dans le monde anglo-saxon. Elle questionne le degré d'ouverture des sociétés à la réussite individuelle, et notamment le risque de fermeture de sociétés européennes marquées par des corporatismes qui freinent l'émancipation libérale. Des comparaisons internationales ont été menées dans une telle perspective, prenant notamment appui sur l'enquête FQP de 1970 achetée à cette fin par les Universités d'Oxford et de Bloomington (Indiana). Après l'énoncé de la thèse sur « le flux constant » (Featherman, Jones et Hauser, 1975 ; Erikson et Goldthorpe, 1992), les travaux de recodification de la nomenclature utilisés pour la comparaison précédente et effectués sur les enquêtes FQP de 1970, 77, 85, 93 ont donné des éléments allant à l'encontre de cette thèse, au moins pour ce qui est de la France, en faisant au contraire apparaître un accroissement tendanciel lent de la « fluidité » entre groupes sociaux (Vallet, 1999 ; Vallet, 2001).

Il était bon de rappeler que les catégories d'origine « sociale », tout comme d'autres catégories d'origine « nationale », « ethnique » ou « culturelle » que nous aborderons dans le domaine suivant (passé migratoire), se sont prêtées et se prêtent encore aujourd'hui à plusieurs utilisations (et en réalité définitions) suscitant des prises de position contradictoires à leur égard. Cela tient notamment à ce qu'elles touchent à des attaches personnelles qui ne relèvent pas du même « format d'information » (Thévenot, 2007) que des critères dont la mise en forme publique facilite la saisie statistique. Afin d'éclairer ces débats, soulignons les différences entre trois utilisations de telles catégories. [1] Une première traite la catégorie comme indicateur d'une inégale qualité substantielle des personnes. L'« infériorité » est

¹³. Elle oriente notamment le travail pionnier sur la mobilité sociale (1904) du durkheimien Paul Lapie, redécouvert par Cherkaoui, portant sur le rôle égalitaire de l'école primaire publique.

imputée à des propriétés héréditaires éventuellement biologiques en sorte que cette imputation manifeste pour le moins un « racisme de classe » et éventuellement un racisme tout court. [2] Une deuxième utilisation vise à établir statistiquement les résultats de comportements qui, dans la société, conduisent précisément à un traitement différentiel à partir d'une évaluation recourant à l'origine, traitement alors porté au jour pour être dénoncé comme injuste. [3] Enfin, une troisième utilisation de catégories d'origine « sociale » contribue à identifier des « ethos », des « valeurs » ou des « cultures » qui sont au principe de la conduite des personnes appartenant à un même groupe et qui diffèrent de l'un à l'autre. À ce titre, l'appartenance à la « classe ouvrière » peut être mise en valeur pour la culture qu'elle perpétue, aux dépens d'une évaluation distinctive autrement réservée à des « classes supérieures »¹⁴.

3. Passé migratoire : diversité, intégration et lutte contre les discriminations

Les dernières remarques sur les différences d'interprétation et d'utilisation de catégories se rapportant à l'« origine » ont introduit au domaine que nous abordons maintenant et que nous avons nommé passé migratoire¹⁵. Il suscite de vives controverses, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, sur l'opportunité d'utilisation de catégories, voire de mise en œuvre d'enquêtes, alors que l'ascendance sociale ne soulève plus les mêmes débats¹⁶. Les adversaires des catégories dites « ethniques » ou « culturelles » prennent d'ailleurs souvent appui sur la catégorisation sociale pour l'opposer aux autres, en tant que bonne variable discriminante. S'agissant, par exemple, des écarts de taux de chômage entre jeunes, ils critiquent les premières catégories parce qu'elles tendraient à faire oublier la vraie variable pertinente pour le phénomène étudié, le milieu social d'origine.

Les trois utilisations possibles de catégories d'« origine » que nous avons distinguées plus haut se retrouvent à l'horizon de la controverse. Sa vigueur tient à ce que ces utilisations sont étroitement articulées avec des grammaires politiques en confrontation. Ainsi la menace de l'utilisation raciste [1] n'est pas seulement dénoncée au nom d'un principe de commune humanité au demeurant partagé par tous les principaux débatteurs. Sur la base de ce seul principe, il devrait y avoir accord unanime quant à la nécessité de produire des statistiques révélant des traitements inégaux d'êtres humains d'égale dignité [2]. Mais la menace est appréhendée par certains à partir de la grandeur civique présente dans le républicanisme français et qui disqualifie tout fractionnement de l'intérêt général en intérêts particuliers. Par crainte de ce risque, les critiques s'inquiètent de la reconnaissance, ne serait-ce que dans des classifications statistiques, de différences communautaires [3] ethniques ou culturelles alors associées par eux aux politiques de la reconnaissance et au libéralisme multiculturel. Mais les idéaux alors invoqués d'« assimilation » ou d'« intégration » ne laissent pas voir l'épreuve d'appartenance à la communauté nationale qui pèse si lourdement sur l'arrivant en méconnaissant ses attachements. L'équipement du droit et des bonnes pratiques dans la lutte contre les discriminations, d'inspiration libérale anglaise mais aujourd'hui porté par le droit européen, permet en revanche une certaine prise en compte de tels attachements lorsqu'il leur

¹⁴. Ce retournement qui, pour les catégories dites « raciales » aux États-Unis prendra la modalité « Black is beautiful » est favorisé, dans le cas de la catégorie sociale, par la capacité émancipatrice dont le marxisme a doté la classe ouvrière.

¹⁵. Faute de mieux, ce terme évite de masquer la question sous le couvert d'une origine « géographique » tout en voulant suggérer que tous les Français ont connu un tel passé dans un temps plus ou moins ancien.

¹⁶. Voir Thévenot (2006b). On doit à Stavo-Debaugé (2003a, 2003b, 2004) l'analyse la plus complète et la plus rigoureuse de cette question.

est porté atteinte. Il va plus loin grâce à l'inclusion de discriminations « indirectes » (non intentionnelles) résultant de l'impact différentiel d'une mesure, le dévoilement de cet impact devant prendre appui sur des statistiques catégorielles (De Schutter, 2006).

Le fait que les détracteurs de ces catégories se réclament d'une tradition de recherches sur la catégorisation statistique développée à l'Insee dès les années 1980, et dans laquelle le présent article trouve place, mérite un éclaircissement. Ces travaux ont notamment mis en évidence les relations entre représentation statistique et représentation politique, à partir d'investissements de forme et de conventions d'équivalence requis par les deux types de confection de représentant d'un ensemble (Thévenot 1990, 2006a chap.7). Cependant, ces travaux ne conduisent pas à confondre la catégorisation statistique avec l'État, ce qui est souvent supposé dans les arguments où l'on considère que la classification statistique « légitime » une différence au risque de renforcer racisme et xénophobie. La variable statistique n'est pas mécaniquement reliée à une politique, comme nous l'avons vu pour les variables dites d'origine sociale et les tables de mobilité intergénérationnelle. L'analyse précise de la relation entre statistique et politique réclame une différenciation des épreuves dans lesquelles sont engagés les producteurs et les utilisateurs de statistiques (Thévenot, 2006b).

Les travaux relevant du domaine ici considéré traitent des informations recueillies dans le questionnaire sur les lieux de vie et les nationalités des individus, à différents moments de leur vie et de celle de leurs parents. Ce recueil ne résulte pas toujours de la montée des préoccupations sur l'immigration et les discriminations. Les variables « lieu de naissance de l'enquêté » et « nationalité » sont ainsi présentes depuis la première enquête FQP, en 1964¹⁷ : elles relèvent de l'« état-civil ». La variable « année d'arrivée en France » (pour les personnes nées dans un « pays d'outre-mer » ou à l'« étranger ») est introduite en 1970. Néanmoins, l'étude des parcours migratoires ne rentre pas dans les objectifs initiaux de l'enquête, comme en atteste la constitution de l'échantillon : en 1964, les étrangers en sont exclus. En 1970 et 1977, ils en font partie, mais le plan de sondage est tel que les individus tirés au sort parmi les répondants au recensement précédent (respectivement 1968 et 1975) doivent être retrouvés, deux ans après, pour répondre à l'enquête. Ce procédé exclut les nouveaux arrivants en France et tend à sous-représenter les populations très mobiles, plus difficiles à retrouver. Il peut expliquer que, dans les résultats publiés de l'enquête de 1970, les taux de réponse des étrangers aient été décrits comme particulièrement mauvais (Pohl *et al.*, 1974).

L'amélioration de la représentativité des populations immigrées qui a suivi ne peut à elle seule expliquer l'essor de notre thématique. Il faut en voir plutôt l'origine dans les travaux d'un groupe de chercheurs menés à partir des années 1980. L'intérêt porté à FQP résultait surtout de la question sur la date d'arrivée en France, notamment pour reconstituer des calendriers de migration et les croiser avec la trajectoire professionnelle, ou encore la mise en couple. La première publication consacrée à FQP sur ce thème, à partir de FQP 1985, est la

¹⁷. On peut s'interroger sur la présence de cette question alors que l'échantillon ne comprenait que des Français (information tirée du recensement de 1962 qui constituait la base de sondage), mais il est assez fréquent de faire confirmer ce type d'informations, y compris au sein d'une même enquête (en 2003, on fait par exemple confirmer dans le questionnaire individuel la nationalité renseignée dans le questionnaire logement). En outre, la situation vis-à-vis de la nationalité a pu changer en l'espace de deux ans, ou bien avoir été rendue plus difficile à saisir par des modifications du droit de la nationalité. L'existence d'une modalité « Algérien » dans FQP 1964, distincte des autres réponses, doit être reliée à la volonté de prendre en compte les situations complexes nées de l'indépendance de l'Algérie (intervenu précisément entre le recensement de mars 1962 et l'enquête de 1964).

contribution de Roxane Silberman dans l'ouvrage « Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui » sous la direction de Michèle Tribalat (1991).

L'enquête FQP 1993 est réalisée au moment où le thème de l'immigration a pris un certain essor dans le débat public. Le travail des chercheurs a notamment permis de préciser le champ étudié. Le Haut Conseil à l'Intégration, mis en place en 1989, a proposé en 1991 une définition du terme « immigré » (personne née étrangère à l'étranger) qui va être largement reprise dans la statistique publique. Dans FQP 1993, en plus des informations déjà disponibles sur le lieu de naissance, la nationalité ou encore la date d'arrivée en France des enquêtés, un tournant est pris avec l'introduction d'une question sur le pays de naissance de chacun des parents. Parmi les principales sources utilisées (ou utilisables) dans la statistique publique sur ce thème, seules l'enquête sur la Mobilité Géographique et l'Insertion Sociale (MGIS) de 1992, spécialement dédiée à l'étude de l'intégration des immigrés et descendants d'immigrés, et l'enquête sur les Conditions de Vie 1986 (comportant des questions sur la nationalité à la naissance des parents), avaient été dans ce sens¹⁸ en introduisant des questions sur le pays de naissance et/ou la nationalité des parents.. L'enquête FQP 1993 peut donc être considérée comme la seconde enquête généraliste à avoir introduit des questions permettant d'identifier les descendants de personnes nées à l'étranger¹⁹. À la différence des questions précédentes sur l'origine des individus, les questions sur l'origine des parents sont délibérément introduites pour l'étude du phénomène migratoire, en l'étendant à deux générations.

Cependant, aucune exploitation de FQP 1993 concernant les immigrés ou descendants d'immigrés ne semble avoir été réalisée. L'étude de Dayan, Echardour et Glaude (1996) sur la mobilité professionnelle des immigrés peut faire figure d'exception, mais en fait, FQP y est utilisée pour confronter les résultats de MGIS 1992 avec ceux obtenus sur les Français de naissance à partir de FQP 1993. Ce manque d'exploitation de l'enquête FQP 1993 tient sans doute à ce qu'elle n'a porté que sur 18 300 individus, en raison de restrictions budgétaires, alors que toutes les enquêtes précédentes avaient touché près de 40 000 individus, à l'exception de celle de 1964. L'échantillon restait honorable pour des études consacrées à la population générale, mais rendait délicates celles portant sur les immigrés, et plus encore celles visant les enfants d'immigrés.

FQP 1993 n'avait pris en compte que le pays de naissance des parents, sans information supplémentaire sur leur nationalité à la naissance²⁰. Or, le seul pays de naissance des parents est insuffisant pour cibler précisément les « enfants d'immigrés » (Silberman et Fournier, 2007). En effet, les parents peuvent être nés dans un pays étranger (rapatriés d'Algérie notamment) tout en étant Français : l'individu n'est alors pas enfant d'« immigré » selon la définition rappelée plus haut du terme « immigré ». Ceci explique que la variable de « nationalité à la naissance » a fait l'objet d'une demande dans les enquêtes auprès des ménages. Cette demande ne visait pas précisément FQP : peu avant la réalisation de l'enquête de 2003, une rencontre entre les responsables de l'Insee et ceux de la Direction de la population et des migrations (DPM) avait abouti à un accord de l'Insee pour introduire ces

¹⁸ L'enquête MGIS a fait l'objet de nombreuses publications sur ces thèmes (on donne un exemple ci-dessous utilisant conjointement MGIS et l'enquête FQP 1993). L'enquête Conditions de Vie 1986 a donné lieu en 1990 à une étude sur la mobilité intergénérationnelle des immigrés et enfants d'immigrés (Borkowski, 1990), sans doute la première du genre compte tenu de la rareté, à ce moment-là, des ressources sur ce thème.

¹⁹ Pour un essai de recensement des principales sources statistiques donnant des informations sur l'origine des individus, voir : Cusset (2006).

²⁰ C'est aussi le cas de l'enquête Étude de l'Histoire Familiale 1999 qui a été toutefois exploitée pour étudier les immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail (Meurs et alii., 2005). À tout le moins, elle demande une certaine prudence dans l'interprétation des résultats.

questions si le thème et la taille de l'échantillon le justifiaient. FQP 2003 se trouvait être une des enquêtes ménages à venir respectant cette condition : les questions ont donc été ajoutées sans attendre. La même année, une autre enquête menée à l'Insee, Histoire de Vie, contient également cette information. L'enquête Emploi 2003, nouvellement transformée (enquête annuelle devenue enquête en continu), aurait pu également la comporter, mais ce projet n'a pas immédiatement abouti pour des questions de procédure, ces questions étant finalement introduites un peu plus tard, en 2005.

En ajoutant au questionnaire la nationalité à la naissance des parents, l'enquête FQP 2003 est dès lors l'une des seules enquêtes à permettre une étude des immigrés et des enfants d'immigrés. Ces questions sur l'origine familiale viennent compléter un questionnement déjà précis sur la mobilité géographique, le lieu de naissance, le pays où s'est déroulée la scolarité (renseignés année par année dans le calendrier scolaire), le lieu de résidence des parents à la fin des études, le lieu de résidence cinq ans avant l'enquête et l'année d'arrivée en France²¹. La première étude menée à partir de FQP 2003 sur ce thème porte sur la diversité dans l'emploi public (Pouget et Fougère, 2004 ; Pouget, 2005) et aborde la sous-représentation des enfants d'immigrés dans la Fonction Publique. Celle-ci est surtout mise en relation avec un niveau de qualification plus faible chez les enfants d'immigrés, mais aussi avec leur milieu social, notamment le fait qu'ils ont moins souvent des parents fonctionnaires. Ces derniers ne transmettraient pas seulement un capital scolaire plus élevé, mais aussi un « système de valeurs » (et aussi, on peut penser, une certaine connaissance du système éducatif et des filières d'accès à la fonction publique) favorisant l'accès à la fonction publique. Un constat plus général a été établi sur les difficultés d'accès à l'emploi (sans être centré sur le secteur public) des enfants d'immigrés, surtout ceux d'origine africaine (Aeberhardt *et al.*, 2007), et porte plus vers des interprétations en termes de discrimination à l'embauche.

Comme le domaine précédent, celui-ci est animé par un questionnement critique sur les inégalités et les injustices liées à des ascendances. Notons que les travaux sur la discrimination sont réalisés dans une perspective de marché du travail. Or l'inquiétude sur des inégalités résultant de la couleur de la peau notamment, est mue par le principe d'une commune humanité ou dignité humaine plus fondamentale que la concurrence sur un marché. Cette entrée par le marché du travail est au centre de l'approche économique de la discrimination par Gary Becker (1957), et c'est aussi celle qui détermine en grande partie le traitement économétrique de la question, presque entièrement issu des modèles fondateurs d'Oaxaca et de Blinder en 1973 (Oaxaca, 1973 ; Blinder, 1973)²², ou de l'une des variantes proposées depuis : sur FQP 2003, c'est par exemple l'orientation suivie par Aeberhardt *et al.* (2007) et Ait Ben Lmadani *et al.* (2008). Rappelons que, dans ces modèles, la discrimination est mesurée par défaut en tant que reliquat de la prise en compte de toutes les variables jugées pertinentes pour la mesure des compétences ou du capital humain pouvant être facteurs de productivité. Le résultat dépend donc des variables prises en compte. Le modèle présuppose que ces variables jugées causales de la productivité n'ont pas été elles-mêmes biaisées par des discriminations (à l'école notamment). Ces développements de la recherche font écho à celui du droit contre la discrimination, dont on observe qu'il est animé par une justification d'égalité plus fondamentale que le droit positif, mais qu'il s'est aussi développé en visant d'abord des

²¹. En 2003, une erreur informatique a rendu inutilisable la question sur l'année d'arrivée en France : les autres questions citées ont pris un nouvel intérêt en permettant une approximation du moment d'arrivée en France.

²². Ce souhait de mesurer le degré de discrimination dans la continuité du cadre théorique posé par Becker, est par exemple explicite dans l'article d'Oaxaca cité (p.695). Cependant, la méthode économétrique peut être utilisée en dehors de ce cadre théorique.

injustices sur le marché du travail²³. Enfin, toujours dans le même sens, des travaux comparatifs franco-américains sur les principes d'évaluation et le sens de l'injustice ont mis en évidence aux États-Unis, dans la critique du racisme, une telle substitution du principe de la concurrence sur un marché au principe plus fondamental de commune humanité (Thévenot et Lamont, 2000).

4. Scolarité : inégalités sociales, planification et capital humain

La variation des approches d'un domaine selon la formulation des problèmes, les politiques considérées, les théories et méthodes utilisées, est exemplaire dans le cas de la scolarité. Nous allons retrouver le questionnement sur les inégalités et les « handicaps » tenant à des milieux d'origine, la scolarité ayant une forte influence sur la mobilité, ou l'immobilité, intergénérationnelle. Mais c'est aussi à partir de ce domaine que se déploie une toute autre problématique, économique et non pas sociale, de rendement d'investissements en capital humain sur le marché du travail. Avant de considérer cette polarité d'approches, nous mentionnerons une troisième problématique, distincte des deux précédentes, qui s'est trouvée être première dans les justifications de l'enquête inaugurale de 1964.

Dès le début des années 1950, Alain Girard dessine le projet d'une « organisation idéale de l'enseignement » qui « devrait tenir compte, à long ou à moyen terme [...] de la nature et du nombre des qualifications nécessaires, lorsque les enfants passeront de la scolarité ou de la formation professionnelle au secteur productif » (Girard, 1953, p. 650). Ce projet d'« adaptation de la structure qualitative de la main-d'œuvre aux besoins de l'économie » sera progressivement mis en œuvre dans le cadre de la planification. L'enquête FQP de 1964 a été ainsi conçue pour fournir des données sur la relation entre formation et emploi et appréhender la mobilité professionnelle à des fins de « projections par bonds de cinq ans » (Praderie, 1966b). L'enquête de 1970 fut utilisée dans les travaux préparatoires au VII^{ème} Plan (1976-1981) pour une « comptabilité socio-démographique » des mouvements de main-d'œuvre par qualification intégrée au modèle de prévision (Thévenot, 1976). Le résultat de ces prévisions, ainsi que de l'évolution de l'emploi par secteur (Cézard et Goy, 1976), a conduit à la réalisation d'un premier bilan formation-emploi (Affichard, 1976). Ces travaux reposent sur une notion charnière de « qualification » destinée à relier formation et emploi.

Le souci d'avoir des données détaillées sur les qualifications permet de comprendre l'émergence d'un questionnement précis, dès FQP 1964, sur ce sujet. Dans cette enquête, un calendrier détaillé, dans lequel des informations similaires sont demandées pour chaque année d'études, est déjà proposé pour les études secondaires, les études supérieures et la formation professionnelle ou technique. Il existe aussi un calendrier spécialement dédié aux « examens ». Pour chaque diplôme (Brevet élémentaire, supérieur, Baccalauréat Première et Deuxième Partie...), on différencie les diplômes *présentés* et les diplômes *obtenus*. Dans le cas du Baccalauréat, on distingue même les options ou filières choisies (Philosophie, Sciences expérimentales...).

Dans les années soixante-dix la notion de qualification se trouve au cœur des débats parmi les sociologues et économistes du travail. La substitution de la notion de compétence à celle de

²³ La prise en considération du handicap (disabilities) parmi les discriminations a conduit à déborder le marché du travail pour traiter de discriminations d'accès à des services ou espaces publics.

qualification marquera un changement de problématique ainsi que de modèle d'analyse. Il ne s'agira plus de planifier le système scolaire, mais d'apprécier le fonctionnement d'un marché du travail, ou plutôt de l'appariement qui est modélisé.

Avant d'envisager cette deuxième orientation, revenons à la première, la problématique des inégalités et des handicaps sociaux, particulièrement développée dans le domaine scolaire. Un grand nombre d'enquêtes (enquête Emploi par exemple) ne renseignent que sur le « plus haut diplôme », ou niveau d'études, distinguant éventuellement le plus haut diplôme de l'enseignement primaire, secondaire général, et supérieur. Mais l'approche « inégalités scolaires » ne s'intéresse pas seulement au résultat final (le diplôme) : elle cherche à reconstituer le détail des parcours scolaires pour examiner à quels moments ont lieu les échecs ou les succès scolaires déterminants, les bifurcations, les orientations. Les inégalités entre enfants de cadres et d'ouvriers interviennent-elles dans l'accès au baccalauréat, ou dans le type de mention, ou encore, à résultats « égaux », dans le type d'orientation choisie après le baccalauréat ? Cet aspect est illustré dans plusieurs travaux récents faits à partir de FQP 2003, par exemple par Duru-Bellat et Kieffer (2008). Ces dernières mettent en évidence la façon dont l'accès plus fréquent au baccalauréat entre 1985 et 1995 s'est accompagné d'un renforcement des inégalités, notamment dans le type de bac obtenu (les enfants de milieux populaires étant sur-représentés dans les baccalauréats professionnels) et dans l'accès aux filières les plus valorisées de l'enseignement supérieur. Ce type de conclusions est rendu possible grâce à des informations détaillées sur le déroulement de la scolarité que saisit le calendrier scolaire de l'enquête FQP.

Il semble que les premières exploitations des enquêtes FQP sur le thème des inégalités des chances scolaires aient été réalisées par des chercheurs étrangers. FQP 1970 fut ainsi exploitée aux États-Unis par Garnier et Raffalovich (1984) - appartenant à l'Université de Bloomington (Indiana), qui avait acheté l'enquête - et en Allemagne par Müller et Karle (1993), ce dernier travail s'inscrivant dans une comparaison de la sélectivité sociale dans les différents systèmes éducatifs européens. Cependant l'approche en termes de « calendrier » a quelque peu reculé dans les enquêtes suivantes : dans FQP 1977 et FQP 1985, seules les études secondaires font l'objet d'un (court) calendrier. Des questions sur l'orientation sont toutefois maintenues à la fin des différents blocs d'études (« Quelle orientation avez-vous suivie à la suite de ces études secondaires ? »...). Les diplômes ne sont plus recueillis par l'enquête de façon exhaustive. Les détails sur les spécialités du baccalauréat, ainsi que la distinction entre diplôme présenté et obtenu, disparaissent complètement. On revient essentiellement à une information sur le « plus haut diplôme obtenu » dans chaque type d'enseignement.

Les changements apportés lors de la préparation de FQP 1993 n'en sont que plus remarquables. Pour la première fois, voit le jour le projet d'unifier l'ensemble des informations sur la scolarité d'une personne dans un même calendrier, de l'école primaire aux éventuelles études supérieures. On y détaille le cours suivi, la spécialité d'enseignement, le diplôme obtenu ainsi que le statut public ou privé de l'établissement²⁴. Ce retour en force du « calendrier » est en grande partie lié à des préoccupations d'économistes, et surtout à la montée en puissance des théories du capital humain. Elles sont développées aux États-Unis par les économistes de l'École dite de « Chicago-Colombia », notamment Gary Becker dans

²⁴. Cette question, posée pour chaque année d'enseignement, semble faire écho à un certain renouveau du débat public (entre les mobilisations de 1984 et 1994, pour la défense, respectivement, de l'école « libre » et de l'école « laïque »), mais aussi des recherches sur ce thème, celles-ci se posant désormais en termes d'« efficacité comparée » du public et du privé, problématique soulevée notamment par Langouët et Léger dans un ouvrage paru en 1991.

son ouvrage fondateur *Human Capital* (1964) et Jacob Mincer, dans les années soixante et soixante-dix. En France, ces travaux se développent à partir des années quatre-vingt : les enquêtes FQP ont été mobilisées pour la première fois autour de ce thème par Jarousse et Mingat (1986). La théorie du capital humain invite à relier les revenus d'une personne à un ensemble de compétences valorisables sur le marché du travail. Afin de formaliser, puis de tester « économétriquement » la relation, on demande à ces compétences d'être mesurables. Exprimer ce capital sous la forme de diplôme, même mesuré de façon précise, pose plusieurs problèmes. D'une part, tout investissement en capital humain n'est pas sanctionné par un diplôme. D'autre part, la signification de ce dernier peut changer au cours du temps. Elle est difficile à comparer d'un pays à l'autre, même en utilisant des échelles de comparaison : calculer des rendements de l'éducation à partir de diplômes français a sans doute une portée et une visibilité limitées en-dehors de la France. Mais la raison fondamentale tient sans doute à ce que la théorie du capital humain s'appuie sur des raisonnements marginalistes : on veut savoir ce que « rapporte » un investissement additionnel (en particulier une année) dans les études. Les économistes du capital humain souhaitent dès lors traiter le « temps d'étude » comme une variable continue, leur permettant de calculer des rendements de l'éducation à diverses époques, dans diverses sociétés et selon diverses méthodes. Dans ce contexte, mesurer le nombre d'années d'études demande de connaître précisément l'âge d'entrée, l'âge de sortie du système éducatif, ainsi que les éventuelles interruptions. On peut aussi vouloir connaître le nombre de redoublements, afin de juger s'il faut ou non les retrancher de la « durée des études » (constituent-ils un investissement supplémentaire de capital humain, ou bien la reproduction d'un investissement déjà fait ?), autant d'informations qu'il est, là encore, possible d'obtenir avec un calendrier.

Enfin, le retour du calendrier est sans doute à relier à un intérêt croissant pour les analyses en termes de « trajectoires » individuelles, étudiées pour elles-mêmes, et aussi comme facteur explicatif d'une situation atteinte par un individu. Lorsqu'on considère le lien entre un état A (par exemple le diplôme) et un état B (l'emploi), l'étude de la trajectoire peut d'abord se centrer sur la façon dont ce lien s'est opéré entre A et B (on peut ainsi décrire les étapes de l'insertion professionnelle²⁵). Elle peut aussi considérer la trajectoire qui mène à l'état A (par exemple, le parcours qui a mené à tel ou tel diplôme...), et la faire intervenir comme facteur explicatif de la trajectoire qui mène à B : un diplôme donné a-t-il une même influence sur l'insertion professionnelle selon qu'il a été accompagné de tel ou tel choix de filière, ou qu'il a été accompagné d'un ou plusieurs redoublements ? Cette approche se retrouve par exemple dans une étude récente de Biscourp (2006) à partir de FQP 2003, consacrée au lien entre formation initiale et insertion sur le marché du travail, où la variable explicative n'est pas (ou peu) le diplôme obtenu, mais plutôt le type de « trajectoire » suivi, au sens d'un enchaînement cohérent de cours correspondant à des niveaux d'études et des filières spécifiques²⁶. Enfin, la trajectoire permet de reconstituer la chronologie des états lorsque leur ordre n'est pas évident *a priori* (on ne sait pas qui de A ou B vient en premier) : cet usage du calendrier a été notamment popularisé en Allemagne, à partir des enquêtes du Max Planck Institut für Bildungsforschung, qui comparent deux cohortes nées entre les deux guerres et après. Elles mettent en particulier en regard, sur un même calendrier, les événements de la vie familiale et de la vie professionnelle, afin de rendre compte de leur simultanéité et de leur succession. Dans le cas de FQP, on peut citer une étude sur la chronologie des parcours scolaire et

²⁵ Cette approche par l'insertion a notamment été promue en France par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), qui a développé des outils à cet effet (enquêtes Génération).

²⁶ Cet effort de mise en cohérence à partir du parcours défini dans le calendrier scolaire conduit d'ailleurs l'auteur à définir une classe de « trajectoires atypiques » correspondant à une réorientation, par exemple l'enchaînement d'une année de licence et d'une année de BTS.

matrimonial (Goux et Maurin, 2003) dans laquelle le calendrier de FQP 1993 permet de déterminer quel était le diplôme au moment où l'enquêté s'est marié, donnant une mesure plus précise de l'homogamie que le « plus haut diplôme », qui a pu être atteint après le mariage.

Si les sociologues et les économistes de l'éducation ont ainsi tous intérêt à disposer d'informations détaillées sur la scolarité, ce sont surtout les seconds qui se sont prononcés en faveur de la forme d'un calendrier scolaire, en grande partie par l'intermédiaire de Dominique Goux, à l'époque chargée de la préparation de FQP 1993. Les changements introduits dans l'enquête de 2003 ne bouleversent pas ces orientations. Le développement et l'unification du calendrier se poursuivent. De nouvelles informations sont collectées, tels la mention obtenue au baccalauréat ou le recensement, année par année, des périodes passées en stage et en apprentissage, alors qu'en 1993, seule la période d'apprentissage la plus récente était demandée, et en-dehors du calendrier.

Nous avons ainsi pu constater que le domaine de la scolarité fait ressortir les différences de problématiques et de politiques orientant les questionnements à partir des enquêtes FQP. Avant de passer au domaine suivant de la formation continue, remarquons que ces différences se prolongent non seulement dans des distinctions disciplinaires déjà suggérées, mais aussi dans des conceptions elles aussi divergentes de l'analyse statistique pertinente voire même de ce qui a valeur de fait scientifique.

Dans une problématique qui traite du milieu social, et notamment de sa reproduction sur plusieurs générations, la variable clé procède d'une catégorisation sociale. L'outil statistique privilégié est la table de mobilité et la corrélation synthétisant la relation entre deux variables, en l'occurrence un milieu d'origine et un milieu social atteint. Le chercheur, plutôt sociologue, s'intéresse à la ressemblance des conduites de diverses natures au sein d'un même milieu d'appartenance qui leur assure une cohérence, ce que les catégories socioprofessionnelles ont cherché à saisir dès leur première version de 1954²⁷. Les méthodes de classification et d'analyse factorielle des correspondances sont congruentes avec une telle recherche de similitudes et d'espaces de cohérence.

La conception de ce que le chercheur doit établir et des instruments adéquats est toute différente dans une problématique développée autour du capital humain, de sa productivité et de sa valorisation salariale, selon une orientation disciplinaire économique encore spécifiée par cette problématique. Le chercheur est alors en quête d'une causalité qui passe par le développement de méthodes économétriques destinées à établir les facteurs causaux les plus purs possibles. Le modèle est celui de sciences de la nature où la propriété physico-chimique serait assurée d'une telle pureté causale. La tension entre les deux approches est manifeste lorsque, à partir de la seconde, il est déclaré que la première n'est que descriptive et non explicative, permettant d'établir au mieux des corrélations et non de vraies lois scientifiques causales. On préférera à une corrélation entre milieu social d'origine et scolarité, une relation causale entre le volume d'espace disponible pour travailler à la maison et la réussite scolaire (Goux et Maurin, 2005). Dans cette direction, la critique peut s'étendre à la catégorisation sociale elle-même, précisément parce qu'elle est non pure au sens où elle enchevêtre plusieurs facteurs causaux qu'il s'agirait de dissocier pour faire œuvre scientifique et pour identifier un levier d'action des politiques publiques. Inversement - et il est bénéfique de considérer symétriquement les deux positions - la première approche critique la seconde

²⁷. Plus récemment, cette notion de milieu d'appartenance qui s'accompagne d'une certaine stabilité au cours de la vie a orienté l'évaluation sur données françaises du projet de nomenclature socioéconomique européenne ESeC qui a mobilisé entre autres des données de FQP (Brousse et al., 2007).

parce qu'elle manque à faire apparaître la constellation de propriétés corrélées qui caractérise un milieu social, ainsi que la difficulté à dissocier des facteurs entre lesquels il s'agirait à l'inverse d'établir des correspondances.

Illustrons la tension entre les deux orientations à partir d'une exploitation de FQP publiée conjointement par deux auteurs, l'un sociologue et l'autre économiste. L'influence du nombre de frères et sœurs sur la réussite scolaire y est étudiée, indépendamment du milieu social d'origine (Merllié et Monso, 2007). Alors que le « *referee* » sociologue avait accepté une première version, le second « *referee* », économiste, la rejette parce que la causalité n'est pas établie absolument entre la variable explicative, le fait d'être issu d'une famille nombreuse, et la variable expliquée, la destinée socioprofessionnelle. Il peut en effet subsister des variables (telles que le projet éducatif des parents pour leurs enfants) qui joueraient à la fois sur la taille de la famille et la destinée. En réponse à la critique, est estimé un modèle *probit* bivarié qui présente l'avantage d'estimer la corrélation entre les résidus, soit ce qui n'est pas expliqué à l'aide des variables explicatives. A cette fin, on utilise une variable dite « instrumentale » choisie parce qu'elle est supposée corrélée à la taille de la famille mais pas à la variable de position socioprofessionnelle. Après s'y être prêtés, les auteurs font cependant remarquer l'artifice de l'exercice de purification de la variable explicative, soulignant que les variables qui peuvent jouer sur le nombre et sur la destinée sociale des enfants sont, dans la réalité sociale, fortement intriquées :

« Qu'il y ait un effet propre ou non de la variable explicative, c'est nécessairement à travers des médiations sociales, qu'elles soient situées en amont ou en aval de la taille de la famille, que peut s'expliquer le lien statistique entre celle-ci et la destinée, aussi bien scolaire que sociale. Par exemple, l'effet qui peut passer par la taille du logement est lui-même fonction des conditions qui déterminent l'accès aux logements dans une situation socio-économique donnée. Ainsi, l'intrication entre les variables susceptibles de peser sur la taille des familles d'un côté et sur la destinée sociale d'un autre ne constitue pas seulement un obstacle à l'analyse statistique, mais traduit aussi une réalité sociale à analyser » (Merllié et Monso, 2007, p. 153).

5. Formation continue : prolongement de l'école ou facteur de compétences

Cette partie est également instructive pour notre propos car on peut lire dans les questions sur la « formation continue » ou sur la « formation post-scolaire » des enquêtes FQP une partie de l'histoire du système de formation continue en France et des façons d'aborder ce système. Pour ce qui est d'une histoire détaillée du dispositif de formation continue, on renvoie le lecteur à Dubar (2004), et on ne rappellera ici que quelques grandes lignes. La mise en place d'un système de formation continue, assez tardive en France, fut motivée principalement par des changements radicaux dans les besoins en main-d'œuvre qualifiée qui ne pouvaient être satisfaits par le seul système de formation initiale. Ils nécessitaient une réorientation de la main-d'œuvre déjà en place et une intervention des pouvoirs publics. Ce fut le cas pour la période de reconstruction suivant la Seconde Guerre Mondiale, avec la rénovation de l'enseignement professionnel public, la création de centres publics d'apprentissage (ancêtres des lycées professionnels) et aussi de centres publics de formation du bâtiment, gérés par une institution qui devient, en 1949, l'Association pour la formation professionnelle des adultes

(AFPA). Dans un tout autre contexte, en 1963, la création du Fonds national de l'emploi a répondu à un autre enjeu économique de grande ampleur, celui de la reconversion industrielle.

Mais l'enquête porte aussi la marque de l'histoire des politiques dans lesquelles trouve place la formation continue. Dans cette histoire, les premières années de la V^e République et de la « doctrine sociale du gaullisme », pour reprendre les termes de Dubar, occupent une place particulière. La préoccupation est alors de faciliter la promotion sociale des travailleurs, en particulier à travers la formation. Pour Dubar, c'est un moyen de faciliter l'intégration des ouvriers à la nation²⁸. On assigne à la formation continue un objectif d'acquisition de compétences nouvelles permettant de s'élever dans la hiérarchie sociale. Les formations emblématiques de cette époque sont sans doute les « stages de promotion sociale », financés sur des fonds publics dont ceux du Ministère de l'Éducation Nationale. Ils permettent à des personnes déjà passées dans le monde du travail d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette conception de la formation valorise ainsi les formations dans le cadre scolaire. Autrement dit, la formation continue y est envisagée comme un prolongement de l'école, pouvant offrir une « seconde chance » à des personnes qui ont dû interrompre leurs études prématurément, par contraintes de ressources ou du fait d'événements survenus dans l'enfance²⁹.

L'histoire du dispositif de formation continue se lit dans celle de FQP dès la première édition de l'enquête, en 1964. Elle comporte une sous-partie « études post-scolaires » dont la dénomination (emploi des termes « études » et « scolaires ») et la position dans le questionnaire (elle se situe dans un ensemble plus grand intitulé « Déroulement des études et formation professionnelle ») sont déjà éclairants sur la façon dont on conçoit ces « études ». Dans cette sous-partie, quatre questions permettent de déterminer si la personne a suivi un « nouvel enseignement ou un complément de formation » depuis qu'elle a « quitté l'école ». Si c'est le cas, la dernière question est formulée telle que le présente la figure I :

Figure I. Extrait du questionnaire de l'enquête FQP 1964, sous-partie « Études post-scolaires »

- 38. Ce complément de formation a-t-il été reçu dans le cadre de :**
- 1 Cours de formations organisés par le Ministère de l'Éducation Nationale (Lycées et Collèges d'enseignement technique).
 - 2 Formation professionnelle accélérée ou formation professionnelle des adultes (F.P.A.).
 - 3 Conservatoire National des Arts et Métiers (ou centres et instituts associés).
 - 4 Cours de formation professionnelle organisés par les Administrations publiques ou l'Armée.
 - 5 Ecole d'entreprise ou inter-entreprises.
 - 9 Autres : précisez
- Veillez remplir le tableau V.*

Note : Le « tableau V » auquel il est fait référence recense, pour chaque année (calendrier), l'établissement, la spécialité de l'enseignement, son niveau, sa durée, ainsi que le diplôme préparé, avec une précision « reçu : oui ou non ».

La très grande majorité des types de formations proposées sont définies en termes scolaires, quant elles ne se font pas directement dans le cadre scolaire (Lycées et Collèges

²⁸ Cet état d'esprit est perceptible dès 1959 à travers la loi Debré, créant de nouvelles institutions chargées, notamment, de répartir les moyens de l'État consacrés à la formation continue dans le cadre d'une politique de promotion sociale.

²⁹ Cette ascension sociale grâce à des études prolongées après l'école a servi notamment d'emblème à Raymond Forni : ayant interrompu ses études à 17 ans pour devenir ouvrier spécialisé, il obtint le baccalauréat grâce à la formation post-scolaire de cours du soir, avant de devenir avocat puis homme politique de premier plan. Les hommages qui lui furent rendus après son décès ont fait valoir « l'enfant de la République », titre qu'il avait lui-même donné à son autobiographie.

d'enseignement technique) : il s'agit surtout de « cours ». Le financement public est très présent, y compris dans la modalité 2, « Formation professionnelle accélérée ou formation professionnelle des adultes », qui fait référence aux centres de formation professionnelle mis en place en 1945, bénéficiant de financements du Ministère du Travail et sous contrôle des partenaires sociaux. On conçoit la possibilité de formation hors du cadre scolaire et sur fonds privés (la modalité 5), mais il est précisé qu'il doit s'agir d'une *école* d'entreprise, c'est-à-dire d'une institution de formation en tant que telle. Ainsi, dans la première enquête FQP, l'émergence de questions sur la formation continue, ou plutôt « post-scolaire », est inséparable d'une conception de la formation essentiellement dispensée et / ou financée par le secteur public, dans le prolongement du système de formation initiale.

Cette image va être quelque peu ébranlée par la contestation syndicale radicalisée par les grandes grèves de mai et juin 1968. Subventionner des organismes de formation pour les travailleurs, leur proposer un parcours de promotion sociale, est perçu comme insuffisant si les entreprises, de leur côté, n'encouragent pas les salariés à se former, ou ne les libèrent pas pour qu'ils puissent se former pendant le temps de travail. Les négociations aboutissent à la loi de 1971 qui reconnaît le droit à la formation et, surtout, impose aux entreprises privées une contribution au financement de la formation continue assise sur leur masse salariale.

FQP 1970 se déroule encore un peu trop tôt pour prendre en compte tous ces changements, mais la question sur les circonstances de formation comprend désormais une modalité « à l'initiative de votre employeur et organisé(s) soit dans votre entreprise, soit en-dehors », qui est une forme de reconnaissance de ce type de formation. Une question nouvelle porte sur le fait que l'enseignement a été suivi « en-dehors des horaires de travail » ou « pendant un temps prélevé sur les horaires de travail ». Enfin, deux questions portent sur les motifs de la formation (« préparer un concours », « apprendre un métier ») et ses résultats (« Le complément de formation [...] vous a-t-il permis d'occuper un nouvel emploi ou d'accéder à une nouvelle fonction ? »). Ce développement des questions sur la formation post-scolaire a été encouragé par le secrétariat à la Formation professionnelle, par l'intermédiaire d'une contribution au financement de l'enquête.

C'est dans FQP 1977 que se manifestent pleinement les bouleversements dans l'appréhension de la formation continue. D'une part, la partie sur la formation post-scolaire est définitivement détachée du module « Déroulement des études ou de la formation professionnelle initiale » pour former un module séparé (même si cela a peu d'impact sur le questionnement). Les enquêtes suivantes maintiendront cette distinction nette entre la période de « formation initiale » et la période de « formation continue ». FQP répond déjà à une vision « spécialisée » des temps de formation et de travail, assez spécifique à la France (Marion *et al.*, 2006). On étudie d'abord (module « formation initiale »), puis on entre sur le marché du travail et on suit des formations « post-scolaires »³⁰. D'autre part, en 1977, la partie « études ou formation post-scolaires » est divisée en deux sous-parties de longueur comparable. La première porte sur les « compléments de formation et stages à l'initiative de l'employeur » et collecte des informations sur le nombre de formations de ce type suivies, les dates, la durée, la nature, le niveau et les circonstances de la formation « de niveau le plus élevé ou de durée la plus longue »³¹. La seconde sous-partie porte sur le suivi d'un « nouvel enseignement en-dehors de

³⁰. L'abandon des questions sur le travail étudiant à partir de FQP 1977 (les périodes de travail étudiant étaient auparavant renseignées dans le calendrier scolaire) et celle du vocabulaire « scolaire » dans la partie sur la formation continue sont deux aspects de cette séparation.

³¹. La question sur le motif de formation est supprimée, mais il subsiste une question sur les résultats (« Cette formation vous a-t-elle permis d'occuper un nouvel emploi ou d'accéder à de nouvelles fonctions ? »).

votre entreprise (ou administration) à titre personnel ou en tant que demandeur d'emploi orienté par l'ANPE, l'Apec ou une Assedic » et collecte des informations assez similaires.

Désormais, la formation en entreprise occupe donc une place centrale dans le questionnaire, alors que les autres formations, publiques ou non, sont définies en complément des formations en entreprise, selon une démarche exactement inverse de celle de 1964. La sous-partie correspondante sera d'ailleurs renommée « Autres formations ou études post-scolaires » en 1993. Les formations « publiques » ne sont plus identifiées en tant que telles et il n'est plus possible de savoir si la formation a été suivie dans le cadre du système scolaire formel (établissements dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale, CNAM...)³². Dans l'enquête FQP 2003 subsiste, entre les sous-parties « Formation financée par l'employeur » et « Formation en alternance », une sous-partie « Formation continue de plus de 30 heures » qui rassemble des formations très hétéroclites (« formations en situation de travail, formations en alternance, stages... ») et dans lesquelles les formations par le système scolaire formel et/ou financées sur fonds publics ne sont plus mentionnées, même à titre d'exemple. Cette enquête marque donc l'aboutissement de l'évolution des politiques de la formation continue. D'une conception de la formation comme prolongement de l'école dans FQP 1964, on est passé à un questionnaire centré sur les formations en entreprise, faisant de FQP un poste d'observation des lois sur la formation continue et en particulier de la loi de 1971. Le questionnaire de FQP traduit ainsi une nouvelle réalité de la formation, plus courte, souvent réalisée dans le cadre de l'entreprise et répondant davantage à des impératifs d'adaptation au poste de travail. Un grand nombre d'études sur la formation continue comparant des « taux d'accès à la formation financée par l'employeur » sont réalisées avec des données issues de FQP à partir des années quatre-vingt-dix. Elles comparent ces taux d'accès selon différentes variables individuelles (sexe, âge, groupe social...) et caractéristiques de l'entreprise (taille, secteur d'activité...). Ces publications contribuent à faire ressortir des inégalités, comme Crocquey (1995) ou Goux et Zamora (2001). Plus récemment, des études ont été ciblées sur les difficultés d'accès à la formation continue d'un groupe particulier, tout particulièrement visé par l'action publique : salariés âgés (Behaghel, 2005) ou encore immigrés (Gélot et Minni, 2006). La logique de la formation comme « adaptation de la main-d'oeuvre » croise alors la thématique des « inégalités » déjà citée. Quoique la capacité de la formation à favoriser une promotion individuelle et à être « rentable » d'un point de vue salarial aient été remises en question (cf. par exemple Fougère, Goux et Maurin, 2001), il apparaît important que la possibilité d'être « adapté » par la formation continue soit accessible à tous : ne pas (ou plus) être formé peut devenir le signe avant-coureur d'une précarisation des conditions de travail³³, ou encore du lien à l'emploi (notamment pour les salariés âgés).

Si l'histoire du dispositif de formation continue nous éclaire sur les transformations du questionnaire des premières enquêtes FQP, les plus récentes, en 1993 et 2003, ont connu des modifications qui tiennent probablement davantage à l'essor de la recherche sur la formation continue et à la tournure qu'elle a prise à partir des théories du capital humain. Les économistes du capital humain sont demandeurs, on l'a vu, de variables de « durée de formation » afin de pouvoir calculer des « rendements » de formation³⁴. Plus précisément, les

³². Les formations publiques ne restent mentionnées qu'à titre d'exemples figurant dans une longue liste dans la partie « Autres formations... ».

³³. Ainsi Goux et Zamora (2001) attribuent une part élevée de la hausse du taux d'accès à la formation en entreprise dans les années quatre-vingt-dix à la multiplication des formations « hygiène et sécurité », et suggèrent qu'elle a pu jouer dans la baisse significative du nombre d'accidents du travail pendant la même période. Inversement, le manque d'accès à ce type de formations pourrait donc être associé à des risques accrus en matière de santé.

³⁴. « La formation, c'est une spécialité et une durée » nous a dit un des chercheurs ayant suivi la conception de FQP 2003.

salaires deviennent alors le critère privilégié³⁵ pour évaluer l'effet de la formation du point de vue individuel³⁶, au détriment par exemple d'un résultat exprimé en termes de promotion socioprofessionnelle (cf. par exemple Goux et Maurin [1997a], Fougère, Goux et Maurin [2001]). Ce programme de recherche est bien résumé par Cahuc et Zylberberg (2006) dans un rapport récent sur le système de formation continue. Sachant, nous disent ces chercheurs, qu'une année de formation initiale supplémentaire rapporte 5 % à 15 % d'accroissement des revenus du travail, comment calculer un rendement comparable sur une année complémentaire de formation continue ? Où se situe la France parmi les autres pays développés en termes de rendement de la formation, initiale et continue³⁷ ?

Il semble que la partie « formation continue » de FQP ait été peu à peu modifiée pour répondre à ces questions, à partir de 1993. Une première condition pour pouvoir calculer des « rendements » était de disposer de toutes les formations suivies par les individus (en les replaçant si possible dans le temps), ou à défaut d'une formation tenue pour représentative des autres. La première solution a été appliquée pour FQP 1964 et 1970. Elle serait sans doute très délicate à appliquer actuellement en raison de la multiplication du nombre de formations courtes en entreprise, posant des problèmes de durée de questionnement et de biais de mémoire. Si, dans FQP 2003, on a cependant proposé aux enquêtés un calendrier, ce dernier ne concerne que les formations de plus de 30 heures. La logique du calendrier adoptée pour la scolarité s'applique à nouveau pour la formation continue, même si elle est très sélective dans les formations décrites.

La seconde solution qui consiste à choisir une seule formation et à la retracer est clairement plus économe en moyens. Elle a été retenue dans FQP 1977 et 1985, en demandant de décrire « la formation de niveau le plus élevé ou de durée la plus longue ». La visée est celle d'un parcours professionnel et non le calcul d'un effet causal, marginal, d'une année complémentaire de formation continue, ne serait-ce que parce que la formation considérée peut difficilement être tenue pour représentative des autres. Dans FQP 1993 en revanche, on demande de décrire la « dernière formation », qu'il s'agisse des formations en entreprise ou des « autres formations ». Enfin, dans FQP 2003, le choix a été fait de détailler la dernière formation en entreprise, la première formation en alternance suivies entre 1998 et 2003, et de demander des informations complémentaires, dans le calendrier des formations, sur la première formation de plus de 30 heures³⁸.

La montée de l'influence des théories du capital humain va de pair avec une critique adressée à d'autres approches, parmi lesquelles deux sont instructives pour notre propos. La première est formulée en termes d'« indicateurs », c'est-à-dire de chiffres synthétiques, publiés à intervalles réguliers, visant à suivre les politiques publiques. Le rapport de Cahuc et Zylberberg met en évidence comment, en matière de formation professionnelle, de nombreux indicateurs ont été développés, et continuent à l'être. Déjà, Jacques Delors (1971) proposait de calculer régulièrement à partir de FQP un « indicateur social » de « pourcentage de

³⁵ *Un autre axe d'étude met en jeu le lien entre la formation et la stabilité dans l'entreprise.*

³⁶ *Les théories du capital humain donnent ainsi une nouvelle importance à la partie « Revenu professionnel » de l'enquête FQP, recueillant les salaires perçus l'année précédant l'enquête (et, à partir de 1993, les revenus d'activité non salariée). Il faut toutefois rappeler que cette dernière partie est présente depuis la toute première enquête, en 1964.*

³⁷ *Répondre à cette question pose des problèmes méthodologiques notables. En effet, les personnes ayant un accès à la formation continue dans leur entreprise ont probablement des caractéristiques particulières (par exemple une meilleure insertion dans leur entreprise) qui les rend susceptibles d'avoir une progression de salaire plus forte que les autres salariés. Selon les auteurs, la simple corrélation entre nombre d'années de formation et salaires surestime ainsi les rendements de la formation continue.*

³⁸ *Afin de traiter la durée de la formation comme une variable « continue » dans le calcul des rendements de formation, on permet de préciser les durées jusqu'à l'heure près (sans que cela soit toutefois obligatoire).*

promotions professionnelles [...] consécutives à une formation complémentaire »³⁹. Or, ces indicateurs, lorsqu'ils sont utilisés pour évaluer les politiques de formation, sont critiqués par les économistes qui raisonnent selon le modèle du capital humain et cherchent à établir une relation causale pure entre variables⁴⁰.

La critique de cet usage des indicateurs vise à leur substituer un type d'évaluation économique de l'efficacité des politiques publiques qui suppose de réduire la politique à des objectifs de résultats mesurables, mais aussi d'établir une causalité à partir de facteurs épurés de « biais de sélection ». En procédant, par exemple à travers les techniques de « *matching* », à la comparaison de personnes de caractéristiques similaires et n'ayant pas subi le même « traitement », seraient simulées des expérimentations avec groupe témoin comme dans les essais thérapeutiques⁴¹. Comme dans le cas de la polarité relevée précédemment entre l'approche en termes de capital humain et celle en termes de milieu social, la démarche évaluative qui vient d'être mentionnée se trouve confrontée à d'autres approches. Ces dernières s'en écartent notamment en reconnaissant à la politique la visée de biens plus fondamentaux que les objectifs réduits (telle l'éducation alors opposée à la formation fonctionnelle), et surtout en lui reconnaissant la recherche de compromis entre plusieurs biens (Thévenot, 2008).

La deuxième approche faisant l'objet de critiques consiste à recueillir les attentes des personnes en matière de formation ainsi que leurs propres évaluations des actions de formation dont elles ont fait l'objet. En 1970 sont introduites dans FQP des questions portant sur l'appréciation par l'enquêté des effets de la formation suivie. En 1993 la question se subdivise en trois questions distinctes concernant les effets sur le salaire, l'adaptation au poste de travail et les conditions de travail. Ces questions sont critiquées par certains pour leur incapacité à faire apparaître de vraies causalités (les enquêtés sont-ils aptes à juger si c'est la formation qui leur a permis de trouver un emploi, d'accéder à tel ou tel poste ?). D'autres sont soucieux de les exploiter. Ainsi Crocquey (1995), dans une partie de son travail intitulée « Formation continue et promotion sociale », fait apparaître que les intéressés reconnaissent un effet sur le travail quotidien, quelle que soit la durée de la formation, mais l'effet sur le poste (obtention d'un nouvel emploi ou accès à de nouvelles fonctions), la classification professionnelle et le salaire dépendent étroitement de cette durée (cf. graphique I).

D'autres sources plus spécialisées sur la question (enquête Formation continue [Fournier, 2004]) ou non (enquête sur les Conditions de Vie [Michaudon, 2000]) permettent en outre d'éclairer les attentes en matière de formation continue et de promotion⁴². Quoiqu'il en soit, les questions portant sur l'appréciation, par les intéressés, des effets de la formation ont été supprimées dans FQP 2003.

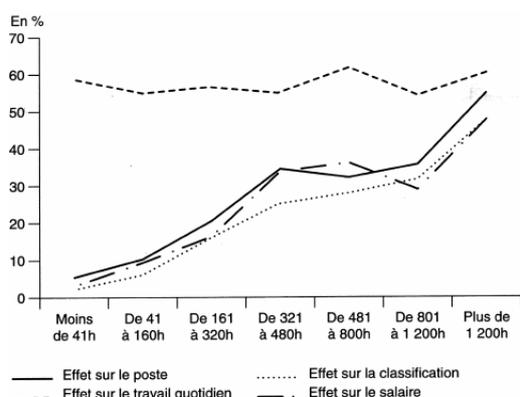
³⁹. C'est l'ouvrage de Merllié (1994) qui a attiré notre attention sur ce projet. A noter que, dans le passage concerné, Jacques Delors désigne l'enquête FQP sous les termes « enquête formation-promotion ».

⁴⁰. Les éléments de cette critique, appliquée à la formation continue, sont présentés dans la partie 3.2 du rapport de Cahuc et Zylberberg.

⁴¹. Cette approche a été largement développée pour standardiser les pratiques médicales en les fondant sur une « *evidence-based-medicine* » établie à partir de telles causalités, et elle est aujourd'hui internationalement étendue à d'autres domaines, telle que l'éducation. Pour une perspective historique et critique sur ce mouvement, voir : Normand (2005).

⁴² Pour Gélot et Minni (2006), elle permet par exemple de relativiser l'idée selon laquelle le moindre accès des immigrés à la formation serait dû à des besoins de formation plus faibles. En effet, les immigrés déclarent autant de besoins non satisfaits que les non-immigrés, et même davantage dans les métiers peu qualifiés. Dans cet article, c'est l'enquête Formation Continue 2000 qui a été mobilisée en complément de l'enquête FQP pour confronter l'accès à la formation au ressenti des salariés.

Graphique I. Effets de la formation continue selon sa durée (tels qu'évalués par l'enquête), graphique 5 extrait de Crocquey (1995, p. 6)



Source : enquête FQP 1993, Insee.

A travers l'évolution des enquêtes FQP, nous pouvons donc repérer de profondes différences dans les approches de la formation continue. Initialement traitée comme un prolongement de l'école, attachée à un établissement d'enseignement public bien défini, dans une perspective de « seconde chance » et de promotion sociale, elle est ensuite associée à l'entreprise, où elle remplit des fonctions d'adaptation au poste de travail et peut engendrer des rendements, pour le salarié et/ou pour l'entreprise (en termes d'évolution de salaire et/ou de productivité), qu'il s'agit d'évaluer. Cette mutation provient ainsi d'un mélange complexe entre les changements de la loi, des paradigmes de recherche, et aussi des pratiques effectives de formation continue.

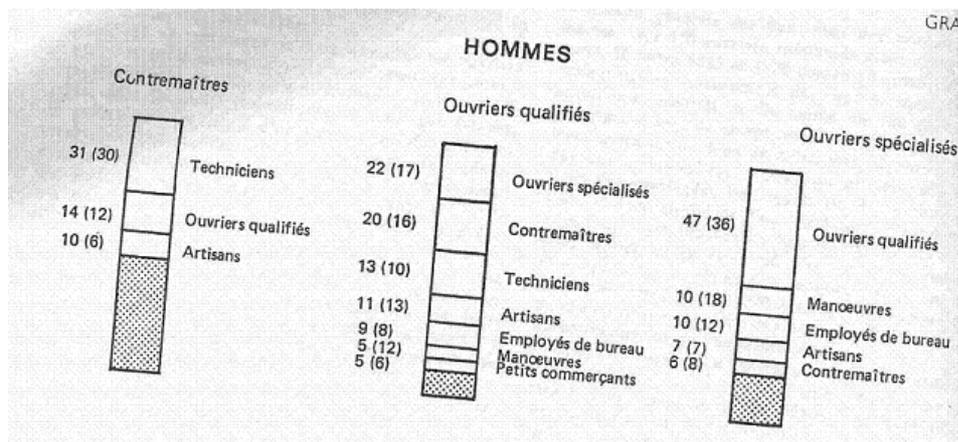
6. Mobilité professionnelle : promotion sociale, prévision des ressources en main-d'œuvre et valorisation du capital humain

L'étude de la mobilité professionnelle fait partie des thèmes exploités depuis le début des enquêtes FQP. Elle prend également place parmi les motivations initiales de l'enquête, dans une perspective bien particulière. Il s'agissait de comprendre les mutations des structures de la main-d'œuvre afin de remplir l'objectif principal assigné à FQP 1964 qui était alors d'améliorer les prévisions d'emploi nécessaires à la planification. On cherchait à saisir deux dynamiques d'évolution de la structure de la main-d'œuvre. La première résultait de la formation initiale et des nouvelles entrées sur le marché du travail, la seconde de la formation post-scolaire et de la mobilité professionnelle. Dans son introduction aux premiers résultats de FQP 1964, Praderie (1966b) présentait ainsi les raisons ayant motivé l'enquête, au premier rang desquelles venait la suivante :

« Cette enquête doit contribuer à l'orientation du système de formation de sorte qu'il réponde au mieux aux besoins de main-d'œuvre à moyen terme, par qualification ou niveau de formation. [...] Pour évaluer, au terme de la période, les ressources provenant des personnes actuellement actives, il faut disposer d'informations sur leur mobilité professionnelle probable au fur et à mesure qu'elles avanceront en âge ».

Les premiers travaux sur les mobilités professionnelles avec FQP se situent en partie dans cette optique (Praderie, 1966b ; Thélot, 1973b) qu'on retrouve dans la présentation de façon « comptable » des flux de mobilité. On donne sur le graphique II l'exemple de la mobilité dite « socioprofessionnelle » (c'est-à-dire entre catégories socioprofessionnelles), issue de l'article de Thélot.

Graphique II. Une représentation de la mobilité socioprofessionnelle chez Thélot (1973b, extrait du graphique X, p. 24)



Commentaire (Thélot) : « Les nombres inscrits sont exprimés en pourcentage. Pour chaque flux, figure celui de la période 1965-1970 et celui de la période 1959-1964 (ce dernier entre parenthèses). L'addition des différents flux n'égale pas 100, car sont négligés les échanges trop petits (qui sont regroupés dans la partie grisée de chaque rectangle). Exemple ; sur 100 contremaîtres en 1965 qui ont changé de C.S. entre 1965 et 1970, 31 étaient techniciens en 1970, 14 ouvriers qualifiés, 10 artisans, les autres, c'est-à-dire 45, se dispersant de façon aléatoire ».

Source : enquêtes sur la Formation et la Qualification Professionnelle 1964 et 1970.

La mobilité professionnelle était en outre replacée au sein d'un parcours de mobilité sociale considéré de façon globale. Praderie indiquait ainsi :

« [...] il est possible, connaissant pour chaque individu ces quatre positions caractéristiques : situation du père, situation personnelle en fin d'études, situation personnelle en début de carrière, situation à la date d'enquête, d'établir des matrices de passage entre deux groupes quelconques de ces positions, *décomposant ainsi la mobilité sociale en plusieurs mouvements d'ailleurs non indépendants* ».

Cette proximité entre mobilité sociale et mobilité professionnelle est soulignée par Thévenot (1987) qui, tout en rappelant la définition précise des deux concepts (la première désignant « l'écart entre la position des pères et celle des enfants », la seconde se manifestant « par le changement de profession d'un même individu au cours de sa vie active »), relève que certains auteurs utilisent parfois une expression pour l'autre, et surtout que « l'opposition entre les deux termes est loin de s'imposer, puisqu'elle ne tient pas tant à l'unité observée qu'à l'angle sous lequel on l'aborde ». La mobilité professionnelle peut ainsi être perçue sous l'angle de la « carrière résultant normalement de sa profession initiale » ou encore sous celui d'un « segment de mobilité sociale ».

Cette vision de la mobilité professionnelle sur cinq ans comme étape dans un parcours de mobilité sociale individuelle est manifeste dans l'article de Jacqueline Frisch (1971) intitulé « L'importance des diplômes pour la promotion ». L'article de Thélot déjà cité (1973b) commente aussi les « promotions » et les « régressions ». Néanmoins, le projet initial visant à

étudier un parcours social « complet », allant de l'origine sociale à la mobilité professionnelle récente, sera assez peu suivi. Un contre-exemple se trouve dans l'étude de Bertaux (1974), considérant comme « contre-mobilité » une mobilité professionnelle qui aboutirait à un retour à la position des parents. Toutefois, dès l'origine, les travaux sur la mobilité professionnelle et l'origine sociale sont assez clairement séparés, malgré le fait que certains de leurs auteurs ont souvent exploité FQP dans les deux directions (Praderie et Thélot notamment). Cependant la séparation va progressivement s'établir nettement entre les chercheurs travaillant sur les questions de mobilité professionnelle et ceux qui s'intéressent à la mobilité sociale, au regard des personnes aussi bien que des institutions. La corrélation entre origine sociale et mobilité professionnelle, dans ces travaux, sera alors rarement abordée, ou de façon très marginale⁴³.

Les changements intervenus dans cette vision initiale de la mobilité professionnelle ont été de plusieurs types. Tout d'abord, l'approche de cette mobilité en termes « comptables » est devenue plus rare⁴⁴. Si néanmoins, dans les années récentes, on note un certain retour des travaux sur la mobilité socioprofessionnelle à partir de FQP, ces derniers ne sont plus guère centrés sur la façon dont la mobilité déforme la structure sociale, ou s'adapte aux besoins de l'économie, mais bien davantage sur les probabilités individuelles de mobilité. C'est cette dernière orientation qui est par exemple retenue par Alonzo et Chardon (2006) dans une étude à partir de FQP 2003 sur les possibilités de carrière des salariés non qualifiés.

Au regard de cette approche par la mobilité socioprofessionnelle, moins développée qu'auparavant, une orientation plus récente a pris de l'ampleur, surtout à partir des enquêtes FQP 1993 et 2003, autour de la valorisation d'un capital humain sur le marché du travail. Cette logique est d'abord perceptible dans la façon de concevoir le lien entre formation et emploi, pour lequel on peut distinguer trois formes d'évaluation des politiques. Dans une évaluation de grandeur « civique », l'éducation est bénéfique à la collectivité et doit aller à l'encontre des inégalités sociales en favorisant une cohésion sociale. Dans une évaluation des politiques de grandeur « industrielle », la qualification de la main-d'œuvre améliore l'efficacité du système industriel et son gouvernement peut aller jusqu'à en planifier la formation. Enfin, dans une évaluation des politiques de grandeur « marchande », l'offre et la demande par qualification s'équilibrent par l'intermédiaire des rémunérations ou du volume d'emploi. Une hausse de la qualification n'est positive que si elle s'accompagne des débouchés correspondants. A propos de l'usage de FQP 1977, Thévenot (1987) indique déjà :

« À l'étude des moyens favorables à l'amélioration de la qualité professionnelle de la main-d'œuvre et à sa mobilité, s'est substitué le diagnostic des effets critiques de l'accroissement des ressources en main-d'œuvre diplômée sur le recrutement professionnel ».

La question du déclassement professionnel des diplômés devient dès lors un sujet de préoccupations. A la fin des années quatre-vingt, Baudelot et Glaude (1989 et 1990) posent les questions « Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant ? » et « Les diplômés paient-ils de moins en moins ? » dans deux articles mettant à contribution les enquêtes FQP.

En même temps, l'émergence du chômage de masse et l'essor des emplois précaires ont sûrement contribué à faire évoluer les problématiques. Un accent a tout d'abord été mis sur

⁴³. Lainé (2007), dans un travail sur la mobilité des Franciliens à partir de FQP, relève une corrélation positive entre une origine sociale élevée et la promotion professionnelle, mais seulement en Province.

⁴⁴. Un contre-exemple remarquable se trouve dans l'étude de Simone Chapoulie (2000), chiffrant toutes les composantes du recrutement (sorties de formation initiale, arrivées en provenance d'autres groupes sociaux...) et des départs pour chaque groupe social et pour deux enquêtes FQP (1985 et 1993).

l'étude des mobilités entre emploi et non-emploi et, au sein de l'emploi, entre les emplois « précaires » et les emplois « stables ». Cette question a été peu traitée avec les enquêtes FQP, et plutôt avec d'autres sources (enquête Emploi notamment, cf. par exemple Amossé [2002]), mais elle a dû inciter à affiner les informations sur les contrats de travail dans le questionnaire de FQP (inspiré en particulier par l'enquête Emploi). Les transformations économiques ont vraisemblablement conduit à diriger le regard vers d'autres catégories, celles qui sont le plus touchées par le chômage. À côté des études sur le rendement des diplômés et le déclassement des diplômés, les travaux sur FQP se sont déplacés dans les années quatre-vingt-dix vers le chômage des non-qualifiés (Bisault *et al.*, 1994 ; Goux et Maurin, 1997b). Il est du reste remarquable que, conçue pour traiter des diplômés et des travailleurs qualifiés sur-représentés d'ailleurs dans l'échantillon de 1964 à 1985 (cf. encadré 1), l'enquête FQP est devenue un poste d'observation des travailleurs non-qualifiés, de leur insertion sur le marché du travail à leurs perspectives de promotion (Alonzo et Chardon, 2006 ; Coutrot et Kieffer, 2006). De façon plus générale, les exploitations autour de FQP se sont tournées vers les questions de valorisation de ressources individuelles sur un marché ou au sein d'une entreprise.

Cette évolution marquée des thèmes d'études est allée de pair avec une certaine constance dans le questionnement. Dès la première enquête en 1964, existaient déjà deux modules séparés de FQP consacrés à la profession au moment de l'enquête et à la profession exercée cinq ans avant. Depuis lors, la plupart des questions ont été posées de façon similaire dans les deux parties du questionnaire, permettant d'étudier les changements intervenus dans chaque variable au cours des cinq années avant l'enquête. Il est important de noter que, même si la situation professionnelle est restée la même au cours des cinq années, l'enquêté doit, en principe, passer à nouveau en revue toutes les questions du module⁴⁵. L'investissement, en temps de collecte et post-collecte (ne serait-ce que pour coder, à chaque période, les informations sur la profession dans la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles, PCS) est donc important afin de permettre une mesure la plus précise possible des mobilités.

Jusqu'à l'enquête FQP 1977 incluse, les informations recueillies dans ces parties visent essentiellement à coder la PCS et donc à rendre compte des structures sociales et de la mobilité socioprofessionnelle. À partir de 1985, les informations sur l'emploi sont affinées sans que cela soit justifié par le codage en PCS, préfigurant en partie la montée des problématiques du « marché du travail » déjà mentionnées : c'est ainsi qu'on introduit des questions sur l'ancienneté dans l'entreprise et le contrat de travail.

Dans l'enquête de 1985 apparaît aussi un groupe de questions sur les conditions de travail qui évoluera par la suite de façon très irrégulière : on veut ainsi savoir si l'enquêté est à temps plein ou temps partiel, quels sont ses horaires (les mêmes tous les jours, alternants...), et s'il travaille à la chaîne. Les deux dernières questions disparaissent dans le questionnaire de FQP 1993, plus réduit en ce qui concerne les conditions de travail. En revanche, FQP 2003 introduit un éventail assez large de questions sur ce thème : utilisation d'un micro-ordinateur, d'Internet, contraintes imposées sur le rythme de travail par une machine, des normes de production à respecter ou par le public, contrôles de la hiérarchie, contact direct avec le public. On reconnaît ici l'influence de l'enquête Conditions de Travail 1998, complémentaire à l'enquête Emploi, dans lesquelles ces informations sont demandées, sous des formes légèrement différentes (à l'exception de l'utilisation d'Internet). Ces questions de FQP ont

⁴⁵. A l'inverse, par exemple de la partie « Premier emploi » en 2003, dont l'enquêté peut s'affranchir en indiquant qu'il a déjà décrit cette profession dans les module « Situation professionnelle à la date de l'enquête » ou « Situation professionnelle 5 ans avant la date de l'enquête ».

notamment permis aux chercheurs de lier la mobilité professionnelle à l'évolution des conditions de travail, plus précisément l'intensification du travail par des contraintes de rythme plus fortes (Amossé et Gollac, 2007).

Cette évolution d'ensemble inclut également l'intérêt croissant porté aux non-salariés. Jusqu'à FQP 1985 incluse, les informations disponibles visent surtout à séparer ces derniers des salariés et à les coder dans les catégories socioprofessionnelles appropriées. Le détail demandé sur le nombre de salariés des employeurs, ou sur la superficie des exploitations agricoles pour les agriculteurs, doivent être replacés dans cet objectif⁴⁶. FQP 1993 innove de façon assez prononcée par un ensemble de questions sur les circonstances d'accès au groupe des non-salariés (reprise ou rachat d'entreprise, création d'entreprise...), et sur l'expérience passée d'une situation d'indépendant (« Avez-vous déjà été à votre compte ou salarié, chef de votre entreprise, même il y a très longtemps ? »)⁴⁷. Ceci résulte de l'intérêt des chercheurs pour les trajectoires menant aux statuts d'indépendant, qu'il s'agisse de transmission intergénérationnelle de ce statut ou encore des formations et carrières professionnelles y conduisant (Zarca, 1993a et 1993b ; Estrade et Missègue, 2001). Outre les études publiées, cet intérêt s'est manifesté par une participation de chercheurs et d'institutions concernés par ce thème à l'élaboration du questionnaire, en termes de conception et/ou de financement⁴⁸.

Enfin, le recueil d'informations sur la mobilité a été réalisé selon la même méthode tout au long des enquêtes FQP. Cette enquête n'est pas, et n'a jamais été, une enquête en *panel*, elle s'est toujours fondée sur la comparaison entre la situation présente d'un individu à celle dont il se *souvient*, cinq ans avant l'enquête, ou à son entrée (parfois ancienne) dans la vie active. De même que dans l'interrogation sur l'origine sociale, on a recours à la mémoire d'un individu et parfois, dans le cas de la profession des grands-parents ou de parents décédés jeunes, à une mémoire indirecte (ce qu'on nous a dit d'eux). Dès l'origine, « la restitution de l'histoire de cet individu est donc marquée par l'effet de la mémoire » (Thévenot, 1987), non seulement du fait de l'omission d'aspects significatifs, mais peut-être aussi de la reconstruction *a posteriori* d'un parcours social⁴⁹. Cette caractéristique résulte d'un choix méthodologique présentant des avantages et des inconvénients. Dans certaines sources, coder « en panel » en déterminant la catégorie d'un individu de façon indépendante, à diverses périodes, peut créer une mobilité factice. Baudelot (1982) avait bien mis en évidence cet inconvénient dans les Déclarations annuelles de salaires (DAS, aujourd'hui devenues DADS), en comparant les taux de mobilité sur cinq ans avec ceux obtenus à partir de FQP. Dans cette dernière, la cohérence reconstituée par l'individu dans son parcours (il déclare sa profession cinq ans avant en ayant en tête celle qu'il vient de décrire comme sa profession actuelle), ainsi que la cohérence reconstituée par la collecte et le codage, lui-même assuré souvent en même temps et par les mêmes personnes, offraient plutôt des gages de fiabilité.

⁴⁶. L'introduction d'une question en 1985 pour distinguer, parmi les salariés, ceux qui sont chefs d'entreprise, semble de la même manière liée à une volonté d'amélioration du codage des PCS et d'adaptation à la nouvelle nomenclature mise en place en 1982. Cette dernière demande en effet désormais de classer les salariés chefs d'entreprise parmi les « indépendants », répondant ainsi au flou se développant entre non-salariés et salariés (Desrosières et Thévenot (2002 [1988])).

⁴⁷. Des questions sont également ajoutées sur les revenus d'activité non-salariée, jusque-là ignorés.

⁴⁸. Bernard Zarca a ainsi participé au groupe de conception de l'enquête de 1993. De son côté, l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) a apporté un financement visant à surreprésenter les logements sièges d'une exploitation agricole.

⁴⁹. L'influence de la trajectoire personnelle sur la façon dont on évalue la position sociale de son père relativement à la sienne a ainsi été mise en évidence par Duru-Bellat et Kieffer (2006), à partir des entretiens qualitatifs menés à la suite de l'enquête FQP 2003.

Dans les années récentes, cependant, la qualité des sources de panels s'est améliorée (amélioration du codage de la PCS dans les DADS par exemple), créant plus de stabilité. D'un autre côté, des innovations dans la production de FQP, soit durables telles que le codage automatique de la profession par le logiciel Sicore, soit liées aux circonstances comme le fait de coder séparément de façon manuelle - pour les professions qui ne pouvaient pas être codées automatiquement - la profession en 1998 et celle de 2003, ont fait perdre une partie de la « cohérence » dans le codage des situations professionnelles en cours de carrière. Une certaine divergence observée entre FQP et les sources de panels, comme les DADS ou encore l'Échantillon Démographique Permanent, ainsi que des frontières peut-être plus floues entre les groupes sociaux, invitent ainsi à la prudence lorsqu'on considère la variation de la mobilité socioprofessionnelle au cours du temps (Monso, 2006). De surcroît, les doutes sur les biais de mémoire induits par une interrogation rétrospective, rappelés par Zamora (2001) pour ce qui concerne la description de la formation continue⁵⁰, peuvent tout aussi bien s'appliquer aux questions de mobilité professionnelle et constituer un désavantage par rapport aux panels. Ce biais est parfois renforcé par une difficulté réelle à décrire une situation passée selon la grille de lecture du statisticien, par exemple lorsqu'il s'agit de définir le « premier emploi ». La partie correspondant à la description de ce premier emploi avait disparu après FQP 1970 (alors qu'elle avait été demandée par le Plan en vue d'analyser l'insertion professionnelle), avant qu'elle ne soit réintroduite en 1993 et maintenue, tout en étant singulièrement diminuée, dans FQP 2003. Très peu exploitée, on lui préfère des panels plus spécifiques, notamment ceux de l'enquête *Génération* du Céreq, pour analyser la complexité des transitions entre études et vie active.

Pourtant, c'est précisément au moment où les doutes sur la méthodologie rétrospective de FQP refaisaient surface (y compris chez les concepteurs de l'enquête eux-mêmes), et que des enquêtes en panels allaient faire concurrence à FQP sur ses propres spécialités⁵¹, que ce choix méthodologique a été réaffirmé, et poussé plus loin encore. L'enquête de 2003 a en effet réintroduit un « calendrier professionnel » sur cinq ans, plus poussé encore que celui de 1977 et devant retracer, au mois près, tous les mouvements entre emploi et non-emploi, entre employeurs et au sein d'une même entreprise⁵² (changements de fonctions, promotions...). Il doit saisir en détail leurs motivations (changement à l'initiative de l'employeur, du salarié...), leurs modalités juridiques (démissions, fins de contrat...), ou encore les évolutions salariales qu'ils ont occasionnées⁵³. Au moment de la rédaction de ce document, plusieurs travaux sont menés à partir du calendrier professionnel, s'intéressant par exemple à la durée de chômage en fonction de caractéristiques du marché du travail local, ou encore à l'articulation entre les épisodes d'emploi et de formation.

⁵⁰. Plus précisément, dans FQP 1993, on demandait à l'individu s'il avait suivi une formation en entreprise « depuis la fin de ses études », puis on lui demandait de décrire la formation « la plus récente », ce qui permettait de calculer des taux d'accès à la formation sur cinq ans. À partir de la comparaison avec d'autres sources, Zamora a avancé l'hypothèse que le taux relativement faible dans FQP serait dû au fait que la première question pouvait sélectionner, dans l'esprit des enquêtés, la formation la plus marquante (qui faisait l'objet d'une description détaillée), qui n'était pas forcément la plus récente et ne s'était pas forcément déroulée au cours des cinq dernières années.

⁵¹. Concernant la mobilité socioprofessionnelle, par exemple, on peut citer les travaux récents de Baraton (2006) sur les DADS, ou encore de Mikol et Tavan (2006) sur l'EDP.

⁵². Ce dernier aspect (changements d'emploi ou de poste au sein d'une même entreprise) ne figurait pas dans le calendrier de 1977.

⁵³. Il prolonge en partie une démarche entreprise dans FQP 1993, où figuraient déjà des questions rétrospectives sur le dernier emploi occupé, dans lesquelles l'enquêté devait indiquer s'il avait changé de fonctions (ou de poste) dans son entreprise, indiquer la façon dont il était parvenu au dernier poste occupé (promotion, changement d'établissement, d'entreprise...), et quel effet avait eu le dernier changement de poste sur son salaire.

Enfin, il faut souligner que la discussion mettant en confrontation FQP et les sources de panel sur la mobilité professionnelle dépasse les aspects méthodologiques, notamment les biais de mémoire dus à la reconstitution *a posteriori* par l'enquête de son propre parcours. La promotion de la méthodologie de panel aux dépens de l'interrogation rétrospective de l'enquête FQP est aussi le résultat de la montée en puissance de l'évaluation des politiques selon une grandeur marchande, que nous avons évoquée plus haut. Pour cette dernière, la personne enquêtée n'est plus tant considérée comme le membre d'un groupe social que comme un individu responsable de ses prises de risque et de ses investissements en capital humain valorisés sur le marché. Les sources de panel sont associées au développement de cette approche en permettant d'étudier l'enchaînement des événements et situations pour chaque individu.

FQP conserve deux avantages majeurs pour l'étude de la mobilité professionnelle. La relative stabilité du questionnement permet de constituer des séries longues et, d'autre part, la richesse d'informations donne accès à une grande variété de sujets pour la même personne et selon un même type de questionnement et de codage, du suivi des carrières ascendantes ou descendantes aux changements intervenus dans les conditions de travail. Récemment, la diversité de ces informations a par exemple permis de coder la profession dans le nouveau projet de nomenclature socioéconomique européenne ESeC⁵⁴, en 2003 et cinq ans auparavant, afin de comparer la mobilité entre catégories d'ESeC avec celle entre groupes sociaux issus des PCS, fournissant ainsi une indication précieuse sur la stabilité des catégories ESeC (Brousse *et al.*, 2007).

7. Conclusion

Notre parcours des grands domaines couverts par l'enquête a fait apparaître la diversité des perspectives dans lesquelles on la réalise et on l'exploite, mais aussi leurs déplacements au cours des quarante années d'existence de l'enquête. Par contraste avec les motivations originelles de l'enquête FQP, dont nous avons déjà donné un aperçu, nous reproduisons ci-dessous un extrait de l'« avis de conformité » émis par le Comité du Label, approuvant en ces termes la tenue de l'enquête FQP en 2003 :

« Comparés aux résultats précédents, ceux de l'édition 2003 permettront d'étudier l'évolution du *rendement des diplômes* et de l'*efficacité du système éducatif*, de comprendre comment ont évolué les *composantes « culturelles »* et *« socio-économiques »* de l'origine sociale sur la réussite scolaire puis professionnelle. L'enquête permettra également d'estimer l'*impact de la formation continue* sur les carrières professionnelles, en termes de mobilité ou de rémunération. Elle fournira enfin des éléments permettant de comprendre *pourquoi le chômage des personnes sans diplôme a augmenté* dans les années quatre-vingt-dix ».

Par rapport aux objectifs initiaux, les thématiques mises en avant dans l'enquête de 2003 sont sensiblement différentes. L'accent mis sur l'adéquation entre formation et emploi, dans une optique prévisionnelle et planificatrice, a laissé la place à une analyse centrée sur le marché du travail et, avec elle, à une vision économiste du capital humain demandant une étude du « rendement » ou de l'« efficacité » de la formation, initiale ou continue. Cette analyse du marché du travail est microéconomique, cherchant à « estimer » des « impacts », à « comprendre » et dégager des « composantes ».

⁵⁴. Pour European Socio-economic Classification.

Ce résumé n'est qu'un aperçu des évolutions intervenues dans les orientations des enquêtes FQP. Il ne rend que très partiellement compte de l'exploitation faite de l'enquête qui, on l'a vu, peut différer grandement des objectifs fixés, ou de ceux qui avaient servi d'arguments pour sa réalisation. Ainsi, les objectifs officiels de l'enquête FQP ne permettent pas à eux seuls de comprendre l'essor des travaux consacrés aux immigrés et enfants d'immigrés.

L'un des pivots de cette évolution a sans doute été l'enquête de 1993, qui avait été précédée d'un court article (Goux, 1992)⁵⁵ argumentant en faveur de son utilité dans la statistique publique et mettant déjà en avant les nouvelles orientations, peut-être de façon plus marquée encore que dans les justifications de 2003. Dans l'argumentaire de 1992, les thèmes de la mobilité sociale et des inégalités sociales qui en relèvent étaient peu mis en avant, sans doute parce qu'ils ne permettaient pas de travailler aussi directement sur l'évaluation des politiques publiques⁵⁶. L'argumentaire faisait déjà valoir la possibilité de tester des théories économiques du marché du travail, par exemple celle du salaire d'efficience.

Nous avons fait ressortir une polarité entre deux approches qu'il ne faudrait pas trop vite réduire à la différence entre un passé et un présent de l'outil statistique, ni à un simple progrès des techniques. Nous nous sommes plutôt efforcés de traiter symétriquement les deux pôles, et de montrer que les rapports tendus de l'un à l'autre conjuguent plusieurs divergences concomitantes qu'il importe de mettre au jour. De l'un à l'autre, les préoccupations diffèrent en matières de politiques, mais les écarts se manifestent aussi dans les cadres théoriques voire dans les disciplines mobilisées, ainsi que dans les méthodes de traitement des données et même, finalement, dans la définition de ce qui vaut comme fait scientifique.

En raison de sa longévité, de l'ampleur de son questionnaire portant sur les étapes d'une vie et les générations antérieures, et de la variété des questionnements auxquels elle ouvre, l'enquête FQP porte témoignage, sans doute comme aucune autre, des métamorphoses de la société française et des façons de l'appréhender.

⁵⁵ Dominique Goux a en effet publié cet article dans le *Courrier des statistiques* avant la réalisation de l'enquête (1992). Elle fut responsable de l'enquête de 1990 à 1994, ce qui est exceptionnel étant donné les règles de mobilité en vigueur, et lui a permis d'en exploiter les données en toute connaissance de cause, notamment sur les inégalités sociales devant l'école (Goux et Maurin, 1997).

⁵⁶ Cette justification ne figure pas en tant que telle dans le texte ; c'est plutôt le contenu de nos entretiens qui nous amène à la considérer comme très plausible.

Bibliographie

Aeberhardt R., Fougère D., Pouget J. et Rathelot R. (2007), « Wages and employment of French workers with African origin », *IZA Discussion Paper*, n°2898.

Ait Ben Lmadani F., Diaye M.-A. et Urdanivia Michal W. (2008), « L'intersectionnalité des rapports sociaux de pouvoir en France : Le cas du sexe et de l'origine ethnique », Document de travail du Centre d'Études de l'Emploi, n°100.

Affichard, J. (1976), « Bilan de l'emploi par profession », *Économie et statistique*, n° 81-82, pp. 45-55.

Affichard J. (sous la dir.) (1987), *Pour une histoire de la statistique*, Tome 1/ *Contributions*, Tome 2/ *Matériaux*, Paris, Insee-Economica.

Alonzo P. et Chardon O. (2006), « Quelle carrière professionnelle pour les salariés non qualifiés ? », in *Données Sociales*, Insee, pp. 265-272.

Amossé T. (2002), « Vingt-cinq ans de mobilités sur le marché du travail » in *Données sociales*, Insee, pp. 235-242.

Amossé T. et Gollac M. (2007), « Intensité du travail et trajectoire professionnelle : le travail intense est-il soutenable ? », Document de travail du CEE, n°93.

Baraton M. (2006), « De la difficulté à devenir cadre par promotion », *Insee Première*, n° 1062.

Baudelot C. (1982), « Le chiffrage de la catégorie sociale dans les DAS », *Archives et Documents*, n° 28, pp. 167-199.

Baudelot C. et Glaude M. (1989), « Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant ? », *Économie et Statistique*, n°225, pp. 3-15.

Baudelot C. et Glaude M. (1990), « Les diplômés paient-ils de moins en moins ? » in *Données sociales*, pp. 103-108.

Becker G. (1957), *The Economics of Discrimination*, Chicago, University of Chicago Press.

Becker G. (1964), *Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis*, New York: National Bureau of Economic Research, Chicago, Univ. of Chicago Press.

Note : une traduction d'extraits en français de cet ouvrage (Olivier Monso) a été publiée dans la revue Idées (éditée par le Centre national de documentation pédagogique), n°134, 135 et 136.

Behaghel L. (2005), « Les seniors entre formation et éviction », *Connaissance de l'emploi*, n° 14, avril 2005.

Bertaux D. (1969), « Sur l'analyse des tables de mobilité sociale », *Revue française de Sociologie*, pp. 448-490.

Bertaux D. (1974), « Mobilité sociale biographique, une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, vol. 15, n°3, pp. 329-362.

Bisault L., Destival V., Goux D. (1994), « Emploi et chômage des « non-qualifiés » en France », *Économie et Statistique*, n°273, pp. 17-27.

Biscourp P. (2006), « Durée des études, trajectoire scolaire et insertion sur le marché du travail » in *Données sociales*, Insee, pp. 177-184.

Blinder A. (1973), « Wage Discrimination: Reduced Form and Structural Estimates », *Journal of Human Resources*, vol. 8, n°4, pp. 436-455.

Boltanski, L., Thévenot, L., (eds.), 1989, *Justesse et justice dans le travail*, Paris, PUF (Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi n°33).

Boltanski L. et Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Borkowski J.-L. (1990), « L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants », in *Données sociales*, Insee, pp. 310-314.

Bourdieu P. et Passeron J.-C. (1964), *Les héritiers ; les étudiants et la culture*, Paris : Éditions de Minuit.

Brésard M. (1950), « Mobilité sociale et dimension de la famille », *Population*, vol. 5, n°3, pp. 533-566.

Brousse C. Monso O. et Wolff L. (2007), « Is prototype ESeC relevant a classification to depict employment relations in France ? », Document de travail de l'Insee, n°F0705.

Cahuc P. et Zylberberg A. (2006), *La formation continue : un système à la dérive*, rapport pour le Centre d'Observation Économique de la CCIP.

Cézard M. et Goy A. (1976), « L'offre d'emploi par professions », *Économie et Statistique*, n°81-82, pp. 15-26.

Chapoulie S. (2000), « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Économie et Statistique*, n° 331, pp. 25-45.

Coutrot L. et Kieffer A., (2006), « Evolution sur trente ans des chances de mobilité chez les ouvriers et employés faiblement qualifiés : pour une approche dynamique de l'emploi faiblement qualifié » in *Transitions professionnelles et risques. XIIIèmes journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, Aix en Provence, 1-2 juin 2006*, Céreq, coll. Relief, n°15, pp. 235-247.

Crocquey E. (1995), « La formation professionnelle continue : des inégalités d'accès et des effets sur la carrière peu importants à court terme », *Travail et emploi*, n° 65, pp. 61-68.

Cuin C.-H. (1993), *Les sociologues et la mobilité sociale*, Paris, PUF.

Cusset P.-Y. (2006), « Les statistiques « ethniques » : premiers éléments de cadrage », communication au Colloque « Statistiques ethniques », Centre d'Analyse Stratégique, 19 octobre 2006, <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/notecussetstatistiquesethniques.pdf>.

Darbel A. (1975), « L'évolution récente de la mobilité sociale », *Économie et Statistique*, n°71, pp. 3-22.

Dayan, J.-L., Echardour A. et Glaude M. (1996), « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Économie et Statistique*, n°299, pp. 107-128.

Delors J. (1971), *Les indicateurs sociaux*, Futuribles.

De Palmas J.-P., Dupays S., Monso O. et Murat F. (2005), « Formation et salaires. L'enquête formation et qualification professionnelle 2003 », *Insee Résultats*, Société, n°48.

De Schutter O. (2006), « Three Models of Equality and European Anti-discrimination Law », *Northern Ireland Legal Quarterly*, vol. 57, n°1, pp. 1-56.

Desrosières A. (1987 [1977]), « Éléments pour l'histoire des nomenclatures socioprofessionnelles », in Affichard, J. (éd.), *Pour une histoire de la statistique*, t.1, Paris, Insee, pp. 155-231 (première édition 1977).

Desrosières A. (1993), *La politique des grands nombres ; histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

Desrosières A., Goy A. et Thévenot L. (1983), « L'identité sociale dans le travail statistique ; la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Économie et Statistique*, n°152, pp. 55-81.

Desrosières A. et Thévenot L. (2002 [1988]), *Les catégories socio-professionnelles*, Repères, La Découverte, (première édition 1988).

Dubar C. (2004), *La formation professionnelle continue*, Paris, La Découverte.

Duru-Bellat M. et Kieffer A. (2006), « Les deux faces - objective/subjective - de la mobilité sociale », *Sociologie du Travail*, vol. 48, n°4, pp. 455-473.

Duru-Bellat M., Kieffer A. (2008), « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, vol. 63, n°1, pp. 123-158.

Erikson R. et Goldthorpe J. H. (1992), *The constant flux. A study of class mobility in industrial societies*, Clarendon Press.

Estrade M.-A. et Missègue N. (2001), « Se mettre à son compte et rester indépendant », *Économie et Statistique*, n°337-338, pp. 159-181.

Featherman D. L., Jones F. L. et R. M. Hauser (1975), « Assumptions of Social Mobility Research in the US : The Case of Occupational Status Long Term Trends in Occupational Status », *Social Science Research*, 4, pp. 329-360.

Fougère D., Goux D. et Maurin É. (2001), « Formation continue et carrières salariales : une évaluation sur données individuelles », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 62, 2001, pp. 49-71.

Fournier C. (2004), « Aux origines de l'inégale appétence des salariés pour la formation », *Bref*, n°209, Céreq.

Frisch J. (1971), « L'importance des diplômes pour la promotion », *Économie et Statistique*, n°21, pp. 33-44.

Galton F. (1972 [1869]), *Hereditary Genius*, Gloucester, Mass., Peter Smith (introduction de C.D. Darlington, première édition, 1869).

Ganzeboom H. (2002), « Long Term Trends in Occupational Status Attainment in the Netherlands in the 19th and 20th Century: Evidence from Marriage Records and Sibling Data », communication à l'European Social Science History Conference, La Hague, 27 février 2002,
http://home.fsw.vu.nl/hbg.ganzeboom/Pdf/Ganzeboom_%5BpaperHSNsiblings2002%5D.PDF

Garnier M. A. et Raffalovich L. E. (1984), « The Evolution of Equality of Educational Opportunities in France », *Sociology of Education*, vol. 57, n°1, pp. 1-11.

Gélot D. et Minni C. (2006), « Les immigrés accèdent moins à la formation professionnelle continue », in dossier « Immigration et marché du travail », *Formation Emploi*, n°94, pp. 93-109.

Girard A. (1951), « Mobilité sociale et dimension de la famille. Deuxième partie : Enquête dans les lycées et les facultés », *Population*, vol. 6, n°1, pp. 103-124.

Girard A. (1953), « L'orientation et la sélection des enfants d'âge scolaire dans le département de la Seine », *Population*, vol. 8, n°4, pp. 649-672.

Goux D. (1992), « Formation et qualification professionnelle : l'enquête FQP 1993 », *Courrier des Statistiques*, n°63, pp. 49-52.

Goux D. et Maurin É. (1997a), « Les entreprises, les salariés et la formation continue », *Économie et Statistique*, n°306, pp. 41-55.

Goux D. et Maurin É. (1997b), « Le déclin de la demande de travail non qualifié. Une méthode d'analyse empirique et son application au cas de la France », *Revue économique*, vol. 48, n°5, pp. 1091-1114 .

Goux D. et Maurin É. (2003), « Who marries whom in France ? An analysis of the cohorts born between 1934 and 1978 » in *Who Marries Whom?*, Blossfeld H.P. et Shavit Y. (éd.), Oxford University Press, pp. 57-78.

Goux D. et Maurin É. (2005), « The effect of overcrowded housing on children's performance at school », *Journal of Public Economics*, n°89, pp. 797-819.

Goux D. et Zamora P. (2001), « La formation en entreprise continue de se développer », *Insee Première*, n°759.

Guibert B., Laganier J. et Volle M. (1971), « Essai sur les nomenclatures industrielles », *Économie et Statistique*, n°20, pp. 23-36.

Jarousse J.-P. et Mingat A. (1986), « Un réexamen du modèle de gains de Mincer », *Revue économique*, vol. 37, n°6, pp. 999-1032.

Insee (1995), « Formation et salaires. Enquête sur la formation et la qualification professionnelle 1993 », Série Emploi-Revenus, *Insee Résultats*, n°98-99-100.

Lainé F. (2007), « Du changement de poste au changement d'entreprise, en passant par la promotion : la mobilité des Franciliens », in *Regards sur les mobilités professionnelles des Franciliens*, pp. 17-22.

Langouët G. et Léger A. (1991), *École publique ou école privée ? Trajectoires et réussites scolaires*, Éditions de l'Espace européen.

Lapie P. (1904), « Les effets sociaux de l'école », *Revue scientifique*, vol. 41, n°2, pp. 6-12 et pp. 42-46.

Laulhé P. et Soleilhavoup (1987), « Mobilité professionnelle. Enquête FQP 1985 », *Les Collections de l'Insee*, D121.

Livi L. (1950), « Sur la mesure de la mobilité sociale », *Population*, vol. 5, n°1, pp. 65-76.

Marion I., Möbus M. et Théry M. (2006), « Vers une ouverture des frontières de la formation continue », *Bref*, n°235, Céreq.

Merllié D. (1994), *Les enquêtes de mobilité sociale*, éd. PUF, Le sociologue.

Merllié D. (2006), « Comment confronter mobilité « subjective » et mobilité « objective » ? Note sur « Les deux faces - objective/subjective - de la mobilité sociale », *Sociologie du Travail*, vol. 48, n°4, 2006, pp. 474-486.

Merllié D. et Monso O. (2007), « La destinée sociale varie selon le nombre de frères et sœurs » in *France Portrait Social*, pp. 135-153.

Meurs D., Pailhé A. et Simon P. (2005), « Immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail : une affaire de génération ? », in Lefèvre C., Flihon A (dir.), *Histoires de familles, Histoires familiales. Les résultats de l'enquête famille de 1999*, coll. Les Cahiers de l'Ined, n°156, Ined, pp. 461-482.

Michaudon H. (2000), « Investir dans la formation continue », *Insee Première*, n°697.

Mikol F. et Tavan C. (2006), « La mobilité professionnelle des ouvriers et employés immigrés » in *Données Sociales*, pp. 351-359.

Monso O. (2006), « Changer de groupe social en cours de carrière. Davantage de mobilité depuis les années quatre-vingt », *Insee Première*, n° 1112.

Müller W. et Karle W. (1993), « Social selection in Educational Systems in Europe », *European Sociological Review*, vol. 9, n°1, pp. 1-23.

Normand R. (2005), « Le *Lifelong learning* et son double : contribution à une critique de l'économie politique de l'efficacité en éducation » in dossier « La posture critique en sociologie de l'éducation : tentatives d'Etat des lieux et de perspectives d'avenir », *Éducation et sociétés*, n° 13, De Boeck/INRP.

Oaxaca, R. (1973), « Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets », *International Economic Review*, vol. 14, n°3, pp. 693-709.

Pohl R., Thélot C. et Jousset M.-F. (1974), « L'enquête Formation Qualification Professionnelle de 1970 », *Les Collections de l'Insee*, D32.

Pohl R. et Soleilhavoup J. (1982), « Mobilité professionnelle. Enquête sur la formation professionnelle de 1977 », *Les Collections de l'Insee*, D91.

Pouget J. et Fougère D. (2004), « L'emploi public s'est-il diversifié ? Sexe, niveau d'étude, origine sociale et origine nationale des salariés de la fonction publique », Complément au Rapport sur la diversité dans la fonction publique remis par Madame Dominique Versini au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État, La Documentation Française.

Pouget J. (2005), « La fonction publique : vers plus de diversité ? », in *France Portrait Social*, édition 2005-2006, Insee, pp. 143-162.

Praderie M. (1966a) « Héritage social et chances d'ascension », in Darras, *Le partage des bénéfices*, Minit, pp. 346-47.

Praderie M., avec la collaboration de Passagez M. (1966b), « La mobilité professionnelle en France », *Études et Conjoncture*, n°10, pp. 1-166.

Silberman R. (1991), « Cycle migratoire, constitution des familles et comportements : vers une assimilation », in *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Tribalat M. (dir.), Ined, pp. 73-171.

Silberman R. et Fournier I. (2007), « Is French society truly assimilative ? Immigrant parents and offspring on the labor market », in *Unequal Chances. Ethnic Minorities in Western Labour Markets*, Oxford University Press, 2007, pp. 221-270.

Sorokin P. (1959), *Social and cultural mobility*, Glencoe, The Free Press (première édition sous le titre *Social mobility*, 1927).

Stavo-Debaugue J. (2003a), « Prendre position contre l'usage de catégories 'ethniques' dans la statistique publique. Le 'sens commun constructiviste', une manière de se figurer un danger

politique », in P. Laborier et D. Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 293-327.

Stavo-Debaugé J. (2003b), « Les vices d'une inconséquence conduisant à l'impuissance de la politique française de lutte contre les discriminations. I. Tu ne catégoriseras point ! », *Carnets de bord*, n°6, pp. 19-36.

Stavo-Debaugé J. (2004), « Les vices d'une inconséquence conduisant à l'impuissance de la politique française de lutte contre les discriminations. II. Apprêter un chemin au droit afin qu'il puisse exercer son autorité et confectionner des 'catégories' qui autorisent l'action publique », *Carnets de bord*, n°7, pp. 32-54.

Thélot C. (1973a), « Les tableaux de l'enquête Formation et qualification professionnelle sont disponibles », *Économie et Statistique*, n°41, pp. 59-64.

Thélot C. (1973b), « Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 », *Économie et statistique*, n°51, pp. 3-32.

Thélot C. (1982), *Tel père, tel fils ?*, Hachette.

Thévenot L. (1976), « Les disponibilités de main-d'œuvre par profession », *Économie et statistique*, n°81-82, pp. 27-43.

Thévenot L. (1979), « Une jeunesse difficile ; les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26-27, pp. 3-18.

Thévenot L. (sous la dir.) (1983a), « Les catégories socio-professionnelles et leur repérage dans les enquêtes », *Archives et documents*, Insee, n°38, pp. 5-39.

Thévenot L. (1983b), « L'économie du codage social », *Critiques de l'Économie Politique*, n°23-24, pp. 188-222.

Thévenot L. (1987), « Les enquêtes Formation qualification professionnelle et leurs ancêtres français », in Affichard J. (éd.), *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, Insee-Economica, pp. 117-165.

Thévenot L. (1990), « La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales ESC*, n°6, pp. 1275-1300.

Thévenot L. (1994), « Statistique et politique : la normalité du collectif », *Politix*, n°25, pp. 5-20.

Thévenot, L. (2006a), *L'action au pluriel*, Paris, La Découverte.

Thévenot L. (2006b), « Droit et bonnes pratiques statistiques en matière de discrimination, Jalons historiques d'un questionnement sur les origines », communication aux Journées d'Histoire de la Statistique, Insee, 15-16 février 2006, http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/jhs/jhs2006.htm.

Thévenot, L. (2007), « The plurality of cognitive formats and engagements: moving between the familiar and the public », *European Journal of Social Theory*, Vol. 10, n° 3 , pp. 413-427.

Thévenot L. (2008), « Les sciences économiques et sociales et le droit : quels biens reconnus, pour quelles évaluations ? », in Lyon-Caen A. et Perulli, A. (dir.), *Efficacia e diritto del lavoro*, Padova, Cedam.

Thévenot L. et Lamont M. (2000), « Exploring the French and American polity », in Lamont M. et Thévenot L. (eds.), *Rethinking comparative cultural sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge University Press, pp. 307-327.

Vallet L.-A. (1999), « Quarante années de mobilité sociale en France : l'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue Française de Sociologie*, vol. 40, n°1, pp. 5-64.

Vallet L.-A. (2001), « La mesure des évolutions des inégalités sociales et scolaires en longue période », in Boudon R., Bulle N. et Cherkaoui M. (dir.), *École et société. Les paradoxes de la démocratie*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 187-206.

Zamora P. (2001), « Recollecting past learnings : a few elements about memory biases », communication au 14^e séminaire CEIES, « Mesuring Lifelong Learning », Parme, 25-26 juin 2001.

Zarca B. (1993a), « L'héritage de l'indépendance professionnelle selon les lignées, le sexe et le rang dans la fratrie », *Population*, vol. 48, n°2, 1993, pp. 275-306.

Zarca B. (1993b), « L'héritage de l'indépendance professionnelle : un ou plusieurs élus au sein de la fratrie », *Population*, vol. 48, n°4, 1993, pp. 1015-1042.

Annexe 1 : Les enquêtes sur la formation et la qualification professionnelle

Les enquêtes FQP, au nombre de six, ont eu lieu en 1964, 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003. L'architecture des questionnaires individuels⁵⁷ a peu changé au cours du temps. Les parties (ou sous-parties) permanentes, dans leur ordre d'apparition dans le questionnaire sont les suivantes :

- état civil de la personne et autres informations biographiques : sexe, lieu de naissance, statut matrimonial, dates d'un éventuel mariage et de la naissance des enfants...
- description de l'emploi au moment de l'enquête.
- description de l'emploi cinq ans avant l'enquête.
- scolarité de l'enquêté. Sa description fait souvent intervenir un ou plusieurs calendrier(s) dont le poids varie selon les enquêtes⁵⁸.
- formation « post-scolaire » ou « continue » suivie, selon les cas, depuis la fin de la scolarité ou au cours des cinq dernières années.
- origine sociale, renvoyant essentiellement à la profession, et éventuellement aux diplômes des ascendants (d'abord le père en 1964, puis au fil des enquêtes, mère [à partir de 1977], grands-parents [1977, 1985 et 2003], beaux-parents [1985 et 1993]).
- revenu professionnel perçu au cours de l'année précédant l'enquête. Portant d'abord sur les seuls salariés, ces questions ont été étendues aux non-salariés à partir de FQP 1993.

auxquelles il faut ajouter :

- description du dernier emploi exercé si ce dernier remonte à plus de cinq ans (partie présente en 1993 et 2003).
- situation à l'entrée dans la vie active, comprenant notamment la description du premier emploi, en 1970, 1993 et 2003.
- calendrier professionnel retraçant l'ensemble des mouvements entre emploi et non-emploi, ou entre deux employeurs, au cours des cinq années précédant l'enquête, en 1977 et en 2003.

57. Un questionnaire « ménages » a été introduit en 1993, recueillant des informations biographiques sur la composition des personnes vivant dans le logement, leur scolarité et leur profession.

58. Pour FQP 1985, par exemple, il n'est présent que pour les études secondaires.

Parmi les possibilités de séries longues rendues ainsi possibles, on peut citer la mobilité entre groupes sociaux sur cinq ans (*cf.* par exemple S. Chapoulie [2000] sur les enquêtes FQP 1977, 1985 et 1993), l'accès au diplôme selon l'origine sociale (Thélot et Vallet [2000] à partir des enquêtes FQP 1964 à 1993), l'accès à la formation continue en entreprise au cours des cinq dernières années (possible à partir de 1977, *cf.* Behaghel [2005] sur FQP 1977, 1985 et 1993), les tables de mobilité sociale père-fils (Vallet [1999] à partir des enquêtes FQP 1970 à 1993⁵⁹), ou encore l'évolution du coût du travail par qualification estimé à partir des salaires nets déclarés dans FQP (Goux et Maurin [1997b], à partir des enquêtes FQP 1970 à 1993).

Tableau 1. Quelques caractéristiques des enquêtes FQP

| Enquête | Champ | Echantillon | Période de collecte | Durée de l'enquête | Taux de réponse | Unités tirées au sort et variables de composition des strates | Variables utilisées pour le redressement (correction de la non-réponse et/ou du biais d'échantillonnage) | Existence de financements hors Insee |
|---------|---|-------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|---|--|--|
| 1964 | Français actifs âgés de 15 à 65 ans et inactifs âgés de 15 à 55 ans | 22 782 | nov. 1963-mars 1964 | n.c. | 90,0 % (individus) | Individus (catégorie socioprofessionnelle [CS]) | Strate (CS), sexe, âge | Non |
| 1970 | Actifs de tous âges et inactifs âgés de 16 à 66 ans | 37 843 | mai-oct. | n.c. | 87,8 % (individus) | Individus (type d'activité, CS, âge) | Strate, déménagement entre le recensement et l'enquête | Secrétariat à la Formation Professionnelle (pour développer la partie «Formation post-scolaire») |
| 1977 | Actifs de tous âges et inactifs âgés de 16 à 72 ans | 39 108 | avril-juin | n.c. | 86,9 % (individus) | Individus (sexe, nationalité, type d'activité, CS, âge) | <i>Idem</i> 1970 | Non |
| 1985 | Actifs de tous âges et inactifs âgés de 16 à 72 ans | 39 233 | avril-juin | n.c. | 87,8 % (individus) | <i>Idem</i> 1977 | <i>Idem</i> 1970 | Non |
| 1993 | Individus âgés de 20 à 64 ans | 18 332 | mai-juin | 40 minutes (évalué lors des tests) | 89,7 % (ménages) | Logements (type de logement, existence d'une exploitation agricole, nombre de personnes âgées de 17 à 59 ans en 1990) | Strate, caractéristiques du logement, âge et sexe | Inra (pour la surreprésentation des exploitations agricoles) |
| 2003 | Individus âgés de 18 à 65 ans | 39 285 | mars-juil. | 34 minutes (moyenne effective) | 78,8 % (ménages) | Logements (type de logement) | <i>Idem</i> 1993 | Céreq, Dares, Dep, Commissariat au Plan, Inra, Lasmus |

Source : publications de résultats de l'enquête, Praderie (1966), Pohl et al. (1974) pour l'enquête de 1970 ; Pohl et Soleilhavoup (1982) pour l'enquête de 1977 ; Laulhé et Soleilhavoup (1987) pour l'enquête de 1985 ; Insee (1995) pour l'enquête de 1993 ; De Palmas et al. (2005) pour l'enquête de 2003. n. c. : durée non connue par les auteurs.

Précisions complémentaires : les entretiens ont toujours eu lieu en face à face (sauf 1977 : 322 questionnaires recueillis par correspondance). Un questionnaire papier a été utilisé sauf en 2003 (Collecte Assistée Par Informatique). Lorsque l'unité tirée au sort était un logement (1993 et 2003), le nombre de personnes interrogées pouvait être de 0, 1 ou 2 (avec un tirage au sort si le nombre de personnes dans le champ dépassait 2). La réponse pour un enquêté par une autre personne (« proxy ») n'a jamais été permise en-dehors du questionnaire « ménages » (enquêtes de 1993 et 2003). Le critère d'âge utilisé pour définir le champ est l'âge en fin d'année.

59. Il leur adjoint l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 1953.

Le champ de l'enquête FQP a quelque peu évolué depuis 1964, tout en restant ciblé sur les actifs et/ou les individus d'âge actif. La taille de l'échantillon a fréquemment approché les 40 000 individus, à l'exception de la première enquête, 1964 (22 800 individus) et surtout, 1993 (18 300 individus). Cette dernière enquête a en effet subi le contrecoup de restrictions budgétaires ayant déjà occasionné son report d'un an. Le plan de sondage a, de son côté, été fortement modifié, surtout entre 1985 et 1993. Les premières enquêtes FQP, de 1964 à 1985, s'appuient en effet sur un tirage au sort d'individus interrogés dans le recensement précédent, venant éventuellement après (sauf pour l'enquête 1964) un premier tirage au sort des logements dans l'échantillon-maître⁶⁰. On dispose dans cette base d'informations du recensement sur les individus tirés au sort, sur lesquelles les enquêtes FQP 1964 à 1985 s'appuient pour mener un tirage stratifié sur les individus : d'abord selon la catégorie socioprofessionnelle (1964), à laquelle on ajoute le sexe et l'âge (1970 et 1977), et la nationalité (1985). L'objectif est alors de surreprésenter les catégories qu'on cherche tout particulièrement à étudier dans l'enquête et/ou dont les effectifs ne sont pas jugés suffisants pour dégager des résultats significatifs en cas de poids de sondage uniforme. Dans FQP 1970, le poids de sondage le plus élevé est par exemple attribué aux « industriels, professions libérales, professeurs, ingénieurs, cadres administratifs supérieurs, services médicaux et sociaux, techniciens ». A l'autre extrême, les « gens de maison, femmes de ménage, artistes, clergé » se voient attribuer un poids de sondage dix fois inférieur, alors qu'ils sont beaucoup moins nombreux que les catégories précitées, prises dans leur ensemble, au recensement de 1968. Jusqu'en 1985, on vise ainsi à surreprésenter les travailleurs très qualifiés, jugeant que leur effectif est encore trop faible pour fournir des données détaillées sur les diplômes et les qualifications.

Lors de la préparation de l'enquête de 1993, ce plan de sondage a été jugé à la fois coûteux et insatisfaisant. Trois ans après le recensement de 1990, les déménagements intervenus entre 1990 et 1993 rendaient difficile la recherche des individus concernés, avec des risques de taux de non-réponse importants et de biais pour les études de mobilité, les plus mobiles étant sous-représentés dans l'échantillon (Goux, 1992). Il a donc été décidé de passer à un échantillon de ménages (logements). En outre, les personnes diplômées étaient devenues assez nombreuses pour qu'il n'y ait plus besoin de les surreprésenter.

Annexe 2 : La place des grands « domaines » dans les publications à partir de FQP

Un recensement des publications réalisées à partir des enquêtes FQP a été tenu à jour par plusieurs chargés d'études successifs de la division emploi de l'Insee. Il a été publié dans le premier volume des *Insee Résultats* sorti sur l'enquête FQP 2003 (De Palmas *et alii.*, 2005). Pour la présente étude, cette bibliographie, disponible en annexe 3, a été enrichie des nouveaux articles parus entre temps à partir de l'enquête FQP 2003 et d'articles plus anciens qui avaient été omis. Elle a aussi été légèrement réorganisée en fonction des domaines thématiques considérés. Dans le graphique ci-dessous, on propose une répartition par thème d'études et par période, en distinguant les publications selon leur date de parution et non selon l'enquête qui a été utilisée. On s'est arrêté en 2003 compte tenu du fait qu'on ne disposait pas d'une période de longueur comparable aux autres. C'est ce qui explique la faible

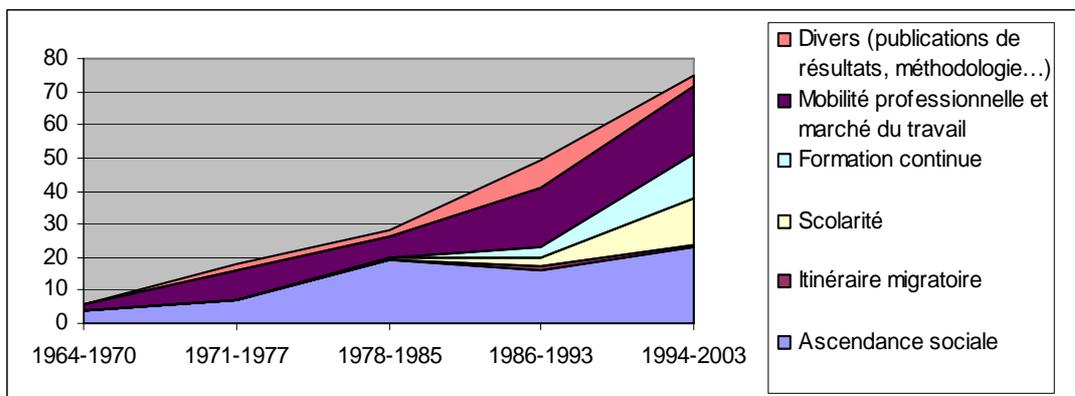
⁶⁰. Base de logements qui sert au tirage des échantillons de diverses enquêtes ménages entre deux recensements.

représentation du domaine que nous avons nommé passé migratoire, qui a surtout été traité à partir de FQP 2003.

Il n'est pas exclu que le faible nombre de publications sur les premières enquêtes FQP soit dû à un biais de mémoire, et/ou à une plus grande difficulté à retrouver les articles en question ; cependant, la hausse très forte du nombre de publications au cours du temps semble peu contestable, et peut en partie traduire une connaissance et un intérêt croissants de FQP auprès des chercheurs (ne serait-ce que par la possibilité de faire des séries longues), l'évolution de la politique de diffusion (formalisation et élargissement de l'accès aux chercheurs dans les années quatre-vingt-dix par l'intermédiaire du Laboratoire d'Analyse Secondaire et de Méthodes Appliquées à la Sociologie - Lasmas -⁶¹), ou encore la banalisation du traitement des données sur micro-ordinateur dans les années quatre-vingt-dix. L'enquête de 2003 a introduit une innovation majeure tenant dans la mise en ligne d'un « fichier public » sur Internet, dont les effets sur l'usage de FQP sont difficiles à anticiper (cette mise sur Internet n'étant intervenue qu'en 2007).

Néanmoins, cette progression ne se fait pas de manière équilibrée pour tous les domaines. Ainsi, au début des années quatre-vingt, elle est essentiellement le fait des chercheurs en mobilité sociale, avant que le domaine « Mobilité professionnelle et marché du travail » s'impose comme l'une des utilisations principales. La seconde moitié des années quatre-vingt-dix, où l'enquête FQP 1993 est largement exploitée, voient se développer les études liées à la formation continue et à la scolarité.

Graphique A. Répartition des publications à partir de FQP selon la période et le domaine d'études



Lecture : 6 publications ont été recensées dont la date de parution se situait entre 1964 et 1970. Parmi elles, 4 relevaient du thème « ascendance sociale » et 2 du thème « Mobilité professionnelle et marché du travail ».

Note : la rubrique « mobilité professionnelle et marché du travail » comprend les études ayant trait aux dynamiques d'évolution de la structure de la main-d'oeuvre, développées notamment autour des premières enquêtes FQP.

Source : De Palmas et al. (2005), recherches des auteurs.

61. Devenu Centre Maurice Halbwachs en 2004, spécialisé en particulier dans la gestion de l'accès des données statistiques (données d'enquêtes notamment) aux chercheurs.

Annexe 3 : Bibliographie indicative des travaux réalisés à partir des enquêtes FQP

Cette bibliographie reprend un travail effectué par plusieurs chargés d'études de la division emploi de l'Insee dans le cadre de la préparation des publications de résultats de l'enquête, et dont une première version a été publiée par de Palmas *et alii.* (2005). Elle ne prétend pas être exhaustive. Par ailleurs, les divisions thématiques ne sont proposées qu'à titre indicatif. Ce sont sur elles que nous nous sommes fondés pour proposer une répartition par grands « domaines » des publications faites à partir des enquêtes FQP (cf. annexe 2).

Ascendance sociale

BAUDELLOT Christian, *La petite bourgeoisie en France*, Maspéro, Cahiers Libres, 1974.

BERTAUX Daniel, « Sur l'analyse des tables de mobilité sociale », *Revue française de Sociologie*, X, 1969.

BERTAUX Daniel, « L'hérédité sociale en France », *Économie et Statistique*, n° 9, 1970, Insee.

BERTAUX Daniel, « Mobilité sociale biographique, une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, 15(3), 1974.

BERTAUX Daniel, *La mobilité sociale*, Hatier, collection « Profil », 1985.

BLUM Alain, DE LA GORCE Gilles, THÉLOT Claude, « Mobilité sociale et migration géographique », *Population*, 40 (3), 1985.

BREEN Richard (editor), *Social Mobility in Europe*, Oxford University Press, 2004.

CHAUVEL Louis, « Classes et générations : l'insuffisance des hypothèses de la théorie de la fin des classes sociales », *Actuel Marx*, n° 26, 1999.

CHAUVEL Louis, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 1^{ère} éd. 1998.

DARBEL Alain, « L'évolution récente de la mobilité sociale », *Économie et Statistique*, n° 71, octobre 1975, Insee.

DE SINGLY François, « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Économie et Statistique*, n° 142, 1982, Insee.

DE SINGLY François, THÉLOT Claude, « Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs », *Revue Française de Sociologie*, 27(1), 1986.

- DE SINGLY François, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987.
- DE SINGLY François, THÉLOT Claude, *Gens du privé, gens du public. La grande différence*, Dunod, 1989.
- DUPAYS Stéphanie, « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », in *Données sociales*, 2006, Insee.
- DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Les deux faces - objective/subjective - de la mobilité sociale », *Sociologie du Travail*, 48(4), 2006.
- DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, n°1, 2008. ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., PORTOCARERO Lucienne, « Intergenerational Class Mobility in Three Western European Societies : England, France, and Sweden », *British Journal of Sociology*, 30, 1979.
- ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., PORTOCARERO Lucienne, « Social fluidity in industrial nations : England, France and Sweden », *British journal of sociology*, 33(1), 1982.
- ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., PORTOCARERO Lucienne, « Intergenerational class mobility and the convergence thesis : England, France and Sweden », *British journal of sociology*, 34(3), 1983.
- ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., « Commonality and variation in social fluidity in industrial nations, Part 1 : A model for evaluating the “ FJH hypothesis “ », *European Sociological Review*, 3, 1987.
- ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., « Commonality and variation in social fluidity in industrial nations, Part 2 : The model of core social fluidity applied », *European Sociological Review*, 3, 1987.
- ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., *The constant flux. A study of class mobility in industrial societies*, Clarendon Press, 1992.
- FORSÉ Michel, « La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales », *Revue de l'OFCE*, n° 63, octobre 1997.
- GOLDTHORPE John H., « Le « noyau dur » : fluidité sociale en Angleterre et en France dans les années 70 et 80 », *Revue Française de Sociologie*, 36(1), 1995.
- GOLDTHORPE John H., PORTOCARERO Lucienne, « La mobilité sociale en France, 1953-1970 : un nouvel examen », *Revue Française de Sociologie*, 22(2), 1981.
- GOLLAC Michel, LAULHÉ Pierre, « La mobilité sociale », in *Données sociales*, 1987, Insee.
- GOLLAC Michel, LAULHÉ Pierre, « La transmission du statut social - l'échelle et le fossé », *Économie et Statistique*, n° 199-200, mai-juin 1987, Insee.

GOLLAC Michel, LAULHÉ Pierre, « Les composantes de l'hérédité sociale », *Économie et Statistique*, n°199-200, mai-juin 1987, Insee.

GOLLAC Michel, LAULHÉ Pierre, « Lignée paternelle, lignée maternelle : un rôle voisin dans l'hérédité sociale », *Économie et Statistique*, n° 199-200, mai-juin 1987, Insee.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « Changer de place en France aujourd'hui », *Sciences Humaines*, n° 45, décembre 1994.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « Origine sociale et destinée scolaire : l'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP », *Revue Française de Sociologie*, 36(1), 1995.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « Meritocracy and social heredity in France: some aspects and trends », *European Sociological Review*, 13(2), 1997.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « La mobilité sociale en France », in *Données sociales*, 1996, Insee.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine », *Économie et Statistique*, n° 306, 1997, Insee.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « Who Marries whom in France. An analysis of the Cohorts born between 1934 and 1978 », in *Who Marries Whom ?*, H.P. Blossfeld et A. Tinn (editors), Oxford University Press, 2003.

HAUSER Robert M., « Vertical class mobility in England, France and Sweden », *Acta Sociologica*, 27, 1984.

HÉRAN François, « La force du lien », *Autrement*, n°61, 1984.

ISHIDA Hiroshi, MULLER Walter, RIDGE John M., « Class origin, class destination, and education : a cross-national study of industrial nations », *American Journal of Sociology*, 101, 1995.

LEFRANC Arnaud, TRANNOY Alain, « Intergenerational Earnings Mobility in France : is France more mobile than the US ? », *Annales d'Économie et Statistique*, n° 78, 2005.

LEFRANC Arnaud, PISTOLESI Nicolas, TRANNOY Alain, « Une réduction de l'inégalité des chances dans l'obtention du revenu salarial en France ? », *Revue d'Économie Politique*, 2006.

LÉGÉ Bernard, « Les castors de la Monnaie », *Terrain*, n° 9, octobre 1987.

LÉVY Michel-Louis, THÉLOT Claude, « Grands-parents, parents, enfants », *Population et Sociétés*, n° 174, novembre 1983.

MAYER Nonna, « Une filière de mobilité ouvrière : l'accès à la petite entreprise artisanale et commerciale », *Revue Française de Sociologie*, 18, 1977.

MERLLIÉ Dominique, « Les nouvelles tendances de la mobilité sociale », in *L'état de la France 1996-1997*, Paris, La Découverte, 1996.

MERLLIÉ Dominique, « Mobilité sociale », *Les cahiers français*, n° 291, mai-juin 1999.

MERLLIÉ Dominique, « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », in Thierry Blöss (éd.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2002, 1^{ère} éd. 2001.

MERLLIÉ Dominique, « Mobilité sociale. Grandes tendances », in *L'état de la France 2002*, Paris, La Découverte, 2002.

MERLLIÉ Dominique, « Quelle mobilité sociale au-delà des transformations de la structure sociale ? » in *Initiative individuelle et formation*, Fabienne Berton et al. (éditeurs), Paris, L'Harmattan, 2004 (Cahiers du GRIOT).

MERLLIÉ Dominique, PRÉVOT Jean, *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte (coll. « Repères »), 1997, 1^{ère} éd. 1991.

MERLLIÉ Dominique, « Comment confronter mobilité « subjective » et mobilité « objective » ? Note sur « Les deux faces - objective/subjective - de la mobilité sociale », *Sociologie du Travail*, 48(4), 2006.

MERLLIÉ Dominique, « La mobilité sociale », in R. Castel et al., *Les mutations de la société française*, Paris, La Découverte (coll. « Repères »), 2007.

MERLLIÉ Dominique et MONSO Olivier, « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs », *France Portrait Social*, 2007.

PINET Nicole, « Mobilité sociale : le poids de l'ascendance », *Écoflash*, n° 31, septembre 1988.

POHL Richard, SOLEILHAVOUP Jeanine, « La transmission du statut social à travers deux ou trois générations », *Économie et Statistique*, n° 144, mai 1982, Insee.

PORTOCARERO Lucienne, *Social Mobility in Industrial Societies: Women in France and Sweden*, Stockholm, Almquist & Wiksel, 1987.

PORTOCARERO Lucienne, « Social fluidity in France and Sweden », *Acta Sociologica*, 26, 1983.

PORTOCARERO Lucienne, « Social Mobility in Industrial Nations: Women in France and Sweden », *Sociological Review*, 31, 1983.

PORTOCARERO Lucienne, « Social Mobility in France and Sweden: Women, marriage and work », 28, *Acta Sociologica*, 1985.

PRADERIE Michel, « Héritage social et chances d'ascension », in Darras, *Le partage des bénéfices*, Minit, 1966.

ROBINSON Robert V. et GARNIER Maurice A., « Class reproduction among men and women in France : Reproduction theory on its home ground », *American Journal of Sociology*, 91, 1985.

TACHIBANAKI Toshiaki, « Mobilité sociale et formation en France », *Annales de l'Insee*, n° 28, octobre-décembre 1977.

THÉLOT Claude, « Mobilité sociale et formation en France : commentaire sur l'article de Tachibanaki », *Annales de l'Insee*, n° 28, octobre-décembre 1977.

THÉLOT Claude, « Origine et position sociales : faits et interprétation », *Économie et Statistique*, n° 81-82, septembre-octobre 1976, Insee.

THÉLOT Claude, « Les fils de cadres qui deviennent ouvriers », *Revue Française de Sociologie*, 20(2), 1979.

THÉLOT Claude, *Tel père, tel fils ?*, Hachette, 1982.

THÉLOT Claude, « L'évolution de la mobilité sociale dans chaque génération », *Économie et Statistique*, n° 161, décembre 1983, Insee.

THÉLOT Claude, « La mobilité sociale », in *Données sociales*, 1984, Insee.

VALLET Louis-André, « La mobilité sociale des femmes en France. Principaux résultats d'une recherche », in *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, L. Coutrot et C. Dubar (éditeurs), La Documentation Française, Paris, 1992.

VALLET Louis-André, « Diplôme féminin et carrière masculine : le sens d'une corrélation », *Revue Française de Sociologie*, 36(1), 1995.

VALLET Louis-André, « Quarante années de mobilité sociale en France : l'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue Française de Sociologie*, 40(1), 1999.

VALLET Louis-André, DEGENNE Annick, « L'origine sociale des enseignants par sexe et niveau d'enseignement. Évolution entre 1964 et 1997 », *Éducation et Formations*, n° 56, 2000.

VALLET Louis-André, « Forty Years of Social Mobility in France : Change in Social Fluidity in the Light of Recent Models », *Revue française de sociologie. An annual English selection*, 42, Supplement, 2000.

VALLET Louis-André, « La mesure des évolutions des inégalités sociales et scolaires en longue période" in Boudon R., Bulle N., Cherkaoui M. (dir.), *École et société. Les paradoxes de la démocratie*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 187-206, 2001.

VALLET Louis-André, « Change in Intergenerational Class Mobility in France from the 1970s to the 1990s and Its Explanation : An Analysis Following the CASMIN Approach », in *Social Mobility in Europe*, R. Breen (editor), Oxford University Press, 2004.

VALLET Louis-André, « Utiliser le modèle log-linéaire pour mettre au jour la structure du lien entre les deux variables d'un tableau de contingence : un exemple d'application à la mobilité sociale », in *Actes des Journées de Méthodologie Statistique 2005*, 2005.

VALLET Louis-André, « Une société plus ouverte : la France entre 1970 et 1993 » in Lagrange H. (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 113-152, 2006.

ZARCA Bernard, « L'héritage de l'indépendance professionnelle selon les lignées, le sexe et le rang dans la fratrie », *Population*, 48(2), 1993.

ZARCA Bernard, « L'héritage de l'indépendance professionnelle : un ou plusieurs élus au sein de la fratrie », *Population*, 48(4), 1993.

ZARCA Bernard, « L'héritage et la mobilité sociale différentielle des frères », *Population*, 50(2), 1995.

ZARCA Bernard, « L'héritage et la mobilité sociale différentielle des sœurs », *Population*, 50(4-5), 1995.

Formation continue

BEHAGEL Luc, « Les seniors entre formation et éviction », *Connaissance de l'emploi*, n° 14, avril 2005.

BÉRET Pierre, DUPRAY Arnaud, « Valorisation salariale de la formation professionnelle continue et production de compétences dans le système éducatif : le cas de la France et de l'Allemagne », *Revue Européenne de Formation Professionnelle*, n° 14, 1998.

BÉRET Pierre, DUPRAY Arnaud, « La formation professionnelle continue : de l'accumulation de compétences à la validation de la performance », *Formation Emploi*, n° 63, juillet-septembre 1998.

BÉRET Pierre, DUPRAY Arnaud, « Allocation et effet salarial de la formation professionnelle continue en France et en Allemagne : une approche en terme d'information », *Économie Publique*, 5(1), juin 2000.

BÉRET Pierre, DUPRAY Arnaud, « Qualifications et valorisation salariale de la formation continue en France », in *La Formation professionnelle continue : transformations, contraintes et enjeux*, V. Vandenberghe (éditeur), Académia Bruylant, 2000.

BERTON Fabienne, PODEVIN Gérard, « 20 ans de formation professionnelle continue : de la promotion sociale à la gestion de l'emploi », *Formation-Emploi*, n° 34, 1991.

BOLLENOT Corinne, « Les disparités du recours à la formation selon les secteurs d'activité », *Éducation Permanente*, n° 132, décembre 1997.

CROCQUEY Edwige, « La formation professionnelle continue : des inégalités d'accès et des effets sur la carrière peu importants à court terme », *Premières Synthèses*, n° 107, 1995 (texte paru également dans la revue *Travail et Emploi* n°65, 1995)

DUBAR Claude, PODEVIN Gérard, « Formation et promotion en France depuis vingt ans », *Bref*, n° 59, 1990, Céreq.

FOUGÈRE Denis, GOUX Dominique, MAURIN Éric, « Formation continue et carrières salariales : une évaluation sur données individuelles », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 62, 2001.

GOUX Dominique, « La formation professionnelle continue », *Insee Première*, n° 314, mai 1994.

GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Les entreprises, les salariés et la formation continue », *Économie et Statistique*, n° 306, 1997, Insee.

GOUX Dominique, ZAMORA Philippe, « La formation en entreprise continue de se développer », n°759, 2001, Insee.

LAMBERT Marion, PEREZ Coralie, ZAMORA Philippe, « Formation continue : un accès très inégal », in *Données sociales*, 2002, Insee.

LAULHÉ Pierre, « La formation continue : un avantage pour les promotions et un accès privilégié pour les jeunes et les techniciens », *Économie et Statistique*, n° 228, 1990, Insee.

LE STRAT Fatima, « La formation continue en entreprise. Plus de formation pour les salariés des grandes entreprises et du secteur public », *Faits et chiffres*, n° 105, 2005, Direction régionale de l'Insee Île-de-France.

MARCHAND Olivier, THELOT Claude, « Formation de la main-d'œuvre et capital humain en France depuis deux siècles », *Dossiers d'Éducation et Formations*, n° 80, mars 1997, Dep, Ministère de l'Éducation Nationale.

MERLE Vincent, « Formation professionnelle : un nouveau compromis social à construire », *Éducation Permanente*, n° 129, 1996.

Scolarité

DURU-BELLAT M., KIEFFER A., « La démocratisation de l'enseignement « revisitée » : une mise en perspective historique et internationale des inégalités de chances scolaires en France », *Cahier IREDU-LASMAS*, n° 60, 1999.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, MARRY Catherine, « Les filles, éternelles perdantes face aux formations professionnelles ? », *Revue Suisse des Sciences de l'Éducation*, 22(2), 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Évaluer la démocratisation de l'enseignement : la situation française à l'épreuve des comparaisons internationales », in M. O'Dowd, I. Fägerlind (editors), *Mapping European comparative education perspective*, The Prestige TMR Network, Institute of International Education, Stockholm University, 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Inequalities in educational opportunities in France : educational openness, democratization or shifting barriers ? », *Journal of Education Policy*, 15(3), 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Démocratisation de l'enseignement : une comparaison européenne », *Revue de l'OFCE*, n° 73, 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité », *Population*, 55(1), 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « The democratization of education in France : controversy over a topical issue », *Population : an English selection*, 13(2), 2001.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « La dynamique des scolarités des filles : le double handicap questionné », *Revue française de sociologie*, Vol. 42, n° 2, 2001.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Girls in school in France over the twentieth century: investigating the claim of a double gender - class handicap », *Revue Française de Sociologie, an annual English selection*, 44, 2003.

ESTRADE Marc-Antoine, « Les inégalités devant l'école : influence du milieu social et familial », *Insee Première*, n° 400, septembre 1995.

ESTRADE Marc-Antoine, MINNI Claude, « La hausse du niveau de formation : la durée des études a doublé en cinquante ans », *Insee Première*, n° 488, septembre 1996.

GARNIER Maurice A. RAFFALOVICH Lawrence E., « The Evolution of Equality of Educational Opportunities in France », *Sociology of Education*, 57(1), 1984.

GIVORD Pauline, GOUX Dominique « Mass and Class. Persisting Inequalities in Post-Secondary Education in France », in *Higher Education Inequalities in Post-Industrial Societies*, R. Arum et Y. Shavit éditeurs, Stanford University Press, 2007.

GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Démocratisation de l'école et persistance des inégalités », *Économie et Statistique*, n° 306, 1997, Insee.

MÜLLER Walter, KARLE Wolfgang, « Social selection in Educational Systems in Europe », *European Sociological Review*, 9(1), mai 1993.

MÜLLER Walter, « Class inequalities in educational outcomes : Sweden in comparative perspective », in R. Erikson et J.O. Jonsson (editors), *Can education be equalized ?*, Westview Press, Oxford, 1996.

SMITH Herbert L. et GARNIER Maurice A., « Association between Background and Educational Attainment in France », *Sociological Methods & Research*, 14(3), 1986.

TERRAIL Jean-Pierre, « Destin scolaire de sexe : une perspective historique et quelques arguments », *Population*, 47(2), 1992.

THÉLOT Claude, VALLET Louis-André, « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, n° 334, 2000, Insee.

Formation et emploi

Dans la présente étude, cette section a été incluse dans le domaine « Mobilité professionnelle et marché du travail ».

AFFICHARD Joëlle, « Bilan de l'emploi par profession », *Économie et Statistique*, n°81-82, 1976.

AGUETTANT Nathalie, AITKACI Ahmed, « Prospective Emploi-Formation à l'horizon 2005 », *Les dossiers d'Éducation et Formation*, n° 81, mars 1997.

AMAR Michel, EVAIN Franck, « Les indépendants », *Insee Première*, n°1084, 2006.

BAUDELLOT Christian, GLAUDE Michel, « Les diplômés paient-ils de moins en moins? », in *Données sociales*, 1990, Insee.

BAUDELLOT Christian, GLAUDE Michel, « Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant? », *Économie et Statistique*, n° 225, octobre 1989, Insee.

BISAULT Laurent, DESTIVAL Vincent, GOUX Dominique, « Emploi et chômage des « non-qualifiés » en France », *Économie et Statistique*, n° 273, 1994, Insee.

BISCOURP Pierre, « Durée des études, trajectoire scolaire et insertion sur le marché du travail », in *Données sociales*, 2006, Insee.

BOLTANSKI Luc, *Les cadres*, Minit, 1982. BOUMAHDI Rachid, PLASSARD Jean-Michel, « Another look on earnings functions : Testing the demand side », *Economics Letters*, North-Holland, 38, 1992.

BOUMAHDI Rachid, THOMAS Alban, « Estimation des modèles à deux régimes avec des données de panel », *Annales d'économie et de statistique*, n° 28, octobre 1992.

CAPDEVIELLE Yves, « Prévisions d'entrée dans la vie active des jeunes sortant de l'appareil de formation initiale pour la période du VII^e Plan (1976-1980) », CEREP, 1975.

CÉZARD Michel, « Les cadres et leurs diplômés », *Économie et Statistique*, n° 42, 1973, Insee.

CÉZARD Michel et GOY Alain, « L'offre d'emploi par profession au cours du VII^e Plan », *Économie et Statistique*, n°81-82, 1976.

COUTROT Laurence, KIEFFER Annick, SILBERMAN Roxane, Émergence et devenir du travail peu qualifié, Rapport du Ministère de l'emploi et de la solidarité, Dares, 2003.

COUTROT Laurence, KIEFFER Annick, SILBERMAN Roxane, « Travail non qualifié et changement social » in D. Méda et F. Vennat (éditeurs), *Le travail non qualifié. Permanences et paradoxes*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 2005.

DE LOS SANTOS André et FLOCH Jean-Michel, « Les agriculteurs, un groupe social en mutation », *Insee Première*, n° 272, juillet 1993.

DETAPE Yves, « L'emploi des jeunes dans l'industrie », *Les quatre pages des statistiques industrielles*, n° 112, juin 1999.

DUPRAY Arnaud, « The signalling power of education by size of firm and the long term effects on workers' careers », *International Journal of Manpower*, 22(1), 2001.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « Éducation, expérience, et salaire : tendances récentes et évolution à long terme », *Économie et Prévision*, n° 116, 1995.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « From Education to First Job : The French case », in W. Müller et Y. Shavit (editors.), *From School to Work : A Comparative Study of Educational Qualifications and Occupational Destinations*, Oxford University Press, 1997.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « Le déclin de la demande de travail non qualifié. Une méthode d'analyse empirique et son application au cas de la France », *Revue économique*, 48(5), 1997.

GOUX Dominique, MAURIN Éric, « The decline in Demand for Unskilled Labor : An Empirical Analysis Method and its Application to France », *The Review of Economics and Statistics*, 82(4), 2000.

JAROUSSE Jean-Pierre, MINGAT Alain, « Un réexamen du modèle de gains de Mincer », *Revue Économique*, 37(6), 1986.

LAULHÉ Pierre, « 1980-1985: les difficultés de l'insertion », *Économie et Statistique*, n° 216, décembre 1988, Insee.

LEFRANC Arnaud, « Salaires relatifs et chômage : une comparaison France - États-Unis », *Revue Économique*, 48(5), 1997.

MARRY Catherine, « Femmes ingénieurs : une (ir)résistible ascension ? », *Information sur les sciences sociales*, 28(2), 1989.

PLASSARD Jean-Michel, TAHAR Gabriel, « Théorie du salaire d'efficience et disparités non compensatrices : évaluation à partir de l'enquête FQP », *Économie et Prévision*, n° 92-93, 1990.

RIBOUD M., *Accumulation du capital humain*, Economica, Paris, 1978.

SELZ Marion, THELOT Claude, « L'évolution de la rentabilité salariale de la formation initiale et de l'expérience en France depuis trente-cinq ans », *Population*, 59(1), 2004.

SOFER Catherine, « La répartition des emplois par sexe : capital humain ou discrimination », *Économie et Prévision*, n° 92-93, 1990.

THEVENOT Laurent, « Les disponibilités de main-d'œuvre par profession », *Économie et Statistique*, n° 81-82, septembre-octobre 1976, Insee.

Marchés du travail locaux

Dans la présente étude, cette section a été incluse dans le domaine « Mobilité professionnelle et marché du travail ».

ALLAIRE Gilles, BLANC Michel, LAGRIFFOUL Christiane, « Mobilité et marchés du travail dans les zones rurales », *Inra Sciences Sociales*, n°2-3, mars-mai 1994.

BLANC Michel, AUBERT Francis, DÉTANG-DESSENDRE Cécile, « Le fonctionnement des marchés du travail ruraux : entre influence du paternalisme et difficultés d'appariement », *Économie Rurale*, n° 250, 1999.

BLANC Michel, LAGRIFFOUL Christiane, « Mobilité et marchés du travail ruraux », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, 1996.

BLANC, Michel et TAHAR, Gabriel, *The relationships between occupational and residential urban-to-rural migration*. in Bollman, R.D., Bryden, J.M. (Eds.), *Rural Employment: An International Perspective*, CAB International, Wallingford, 1997.

GAIGNE Carl, « Appariement et stabilité de la relation d'emploi dans les espaces ruraux », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 5, 2000.

TAHAR Gabriel, «Un test d'interdépendance entre migration et chômage », *Cahiers d'Économie et de Sociologie Rurales*, n° 36, 3e trimestre, 1995.

Mobilité professionnelle

Dans la présente étude, cette section a été incluse dans le domaine « Mobilité professionnelle et marché du travail ».

ALONZO Philippe, CHARDON Olivier, « Les salariés non qualifiés ont-ils un avenir professionnel ? », in *Données Sociales*, 2006, Insee.

BAUDELLOT Christian, GOLLAC Michel, « Le salaire du trentenaire », *Économie et Statistique*, n° 304-305, 1997, Insee.

BEDUWÉ Catherine, « Mobilité professionnelle : bilan des approches quantitatives de la mobilité en France », in *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, L. Coutrot et C. Dubar (éditeurs), La Documentation Française, Paris, 1992.

BRUYÈRE Mireille et LEMISTRE Philippe, « Risque de chômage et reprise d'emploi : le rôle des compétences », in *Transitions professionnelles et risques. XIIIèmes journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*. Béret, B., Di Paola, V., Giret, J.-F., Grelet, Y. et Werquin, P. Eds., Marseille, Céreq.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « Égalité formelle et différenciation des carrières entre hommes et femmes », *Revue de l'Ires*, n° 29, 1998.

CHAPOULIE Simone, « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Économie et Statistique*, n° 331, juin 2000, Insee.

COURGEAU Daniel, « Mobilité : déménagement et emploi », in Ascher F. (éditeur), *Le logement en questions*, Éditions de l'Aube, 1995.

DIÉDÉRICHS-DIOP Laurence, DUPRAY Arnaud, « Trajectoire initiale et devenir professionnel en seconde partie de carrière » in Joël M.-E., Wittwer J. (coordinateurs), *Économie du vieillissement, Âge et Emploi*, L'Harmattan, 2005.

ESTRADE Marc-Antoine, MISSÈGUE Nathalie, « Se mettre à son compte et rester indépendant », *Économie et Statistique*, n° 337-338, février 2001, Insee.

FRISCH Jacqueline, « L'importance des diplômes pour la promotion », *Économie et Statistique*, n° 21, mars 1971, Insee.

GARNIER Maurice A., HAZELRIGG Larry, « La mobilité professionnelle en France comparée à celle d'autres pays », *Revue française de sociologie*, 15(3), 1974.

HALLER Max, KÖNIG Wolfgang, KRAUZE Peter, KURZ Karin, « Patterns of career mobility and structural positions in advanced capitalist societies : a comparison of men in Austria, France and the United States », *American Sociological Review*, 50, 1985.

INSEE, *Formation et qualification professionnelle dans les Pays de la Loire ; enquête 1977 : changements d'emploi sur cinq ans ; formation et emploi, transmission du statut social.*

INSEE, Direction régionale de Nantes, Service des études régionales, 1978.

KÖNIG Wolfgang, « Employment and career mobility of women in France and the Federal Republic », *International journal of sociology*, 17(1-2), 1987.

KÖNIG Wolfgang, MÜLLER Walter, « Educational systems and labour markets as determinants of worklife mobility in France and West Germany : A comparison of men's career mobility, 1965-1970 », *European Sociological Review*, 2, 1986.

LAINÉ Frédéric, « Du changement de poste au changement d'entreprise, en passant par la promotion : la mobilité des Franciliens », in *Regards sur les mobilités professionnelles des Franciliens*, 2007.

LAULHÉ Pierre, « La mobilité de la main-d'œuvre : l'empreinte de la crise » in *Données sociales*, 1990, Insee.

LAULHÉ Pierre, « Se mettre à son compte : des installations plus nombreuses, mais plus fragiles », *Économie et Statistique*, n° 209, avril 1988, Insee.

LAULHÉ Pierre, « Se mettre à son compte : les cadres et les jeunes plus nombreux qu'avant » in *Données Sociales*, 1990, Insee.

MONSO Olivier, « Changer de groupe social en cours de carrière. Davantage de mobilité depuis les années quatre-vingt », *Insee Première*, n°1112, 2006.

POHL Richard, SOLEILHAVOUP Jeanine, « Entrées des jeunes et mobilité des moins jeunes », *Économie et Statistique*, n° 134, juin 1981, Insee.

PRADERIE Michel, « Changements d'emploi et changements dans l'emploi », in Darras, *Le partage des bénéfices*, Minit, 1966.

PRADERIE Michel, « La mobilité professionnelle en France entre 1959 et 1964 », *Études et conjoncture*, n° 10, octobre 1966.

THÉLOT Claude, « Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 », *Économie et Statistique*, n° 51, décembre 1973, Insee.

THÉLOT Claude, « La mobilité professionnelle » in *Données sociales*, 1974, Insee.

THÉLOT Claude, « Mutations voulues ou subies ; les changements d'emplois entre 1972 et 1977 », *Statistique et développement - Pays de la Loire*, n°29.

THÉLOT Claude, « La mobilité du travail en France depuis 25 ans », *Actes du colloque AFSE*, 1986.

ZARCA Bernard, « Identité de métier et identité artisanale », *Revue Française de Sociologie*, 39(2), 1988.

Passé migratoire

DAYAN Jean-Louis, ECHARDOUR Annick, GLAUDE Michel, « Les parcours professionnels des immigrés », *Économie et Statistique*, n° 299, 1996, Insee.

GÉLOT Didier et MINNI Claude, « Les immigrés accèdent moins à la formation professionnelle continue », in Dossier « Immigration et marché du travail », *Formation Emploi*, n°94, 2006.

POUGET Julien, FOUGÈRE Denis (2004) : « L'emploi public s'est-il diversifié ? Sexe, niveau d'étude, origine sociale et origine nationale des salariés de la fonction publique », Complément au Rapport sur la diversité dans la fonction publique remis par Madame

Dominique Versini au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État, La Documentation Française, Paris.

POUGET Julien (2005), « La fonction publique : vers plus de diversité ? » in *France, Portrait Social*, édition 2005-2006, Insee.

SILBERMAN Roxane (1991), « Cycle migratoire, constitution des familles et comportements : vers une assimilation », in *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Tribalat M. (dir.), Ined.

SILBERMAN Roxane et FOURNIER Irène, « Is French society truly assimilative? Immigrant parents and offspring on the labor market », in Heath Anthony F. et Cheung Sin Yi (eds), *Unequal Chances. Ethnic Minorities in Western Labour Markets*, Oxford University Press, 2007.

Divers (publications de résultats, méthodologie...)

BAUDELLOT Christian, « L'âge rend-il plus savant ? Un exemple de biais de réponse dans les enquêtes », in *Les ménages. Mélanges en l'honneur de Jacques Desabie*, 1989, Insee.

DE PALMAS Jean-Philippe, DUPAYS Stéphanie, MONSO Olivier et MURAT Fabrice, « Formation et salaires. Enquête sur la formation et la qualification professionnelle 2003 », *Insee Résultats, Société*, n°48, 2005.

DE PALMAS Jean-Philippe, MONSO Olivier et MURAT Fabrice, « Enquête sur la formation et la qualification professionnelle 2003 », *Insee Résultats, Société*, n°64, 2007.

GOUX Dominique, « Formation et qualification professionnelle : l'enquête FQP 1993 », *Courrier des statistiques*, n° 63, octobre 1992, Insee.

KRAMARZ Francis, « Déclarer sa profession », *Revue Française de Sociologie*, 32(1), 1991.

LAULHÉ Pierre et SOLEILHAVOUP Jeanine, « Mobilité professionnelle, enquête FQP 1985 », D121, *Les collections de l'Insee*, 1987.

LAULHÉ Pierre et SOLEILHAVOUP Jeanine, « Mobilité sociale, enquête FQP 1985 », D126, *Les collections de l'Insee*, 1988.

LAULHÉ Pierre et SOLEILHAVOUP Jeanine, « Formation, enquête FQP 1985 », D129, *Les collections de l'Insee*, 1988.

POHL Richard, THÉLOT Claude et JOUSSET Marie-France « L'enquête FQP de 1970 », D32, *Les collections de l'Insee*, 1974.

POHL Richard, SOLEILHAVOUP Jeanine et BEN REZIGUE Joëlle, « Mobilité professionnelle, enquête FQP 1977 », D91, *Les collections de l'Insee*, 1982.

POHL Richard, SOLEIHAVOUP Jeanine et BEN REZIGUE Joëlle, « Formation, mobilité sociale, salaires, enquête FQP 1977 », D93, *Les collections de l'Insee*, 1983.

PRADERIE Michel, SALAIS Robert, « Une enquête sur la formation et la qualification des Français (1964) : La mobilité sociale en France ; liaison entre la formation reçue et l'activité professionnelle », *Études et conjoncture*, n° 2, février 1967.

THÉLOT Claude, « Les tableaux de l'enquête Formation et qualification professionnelle sont disponibles », *Économie et Statistique*, n°41, pp. 59-64, 1973.

THÉVENOT Laurent, « Les enquêtes Formation et Qualification Professionnelle et leurs ancêtres français », in J. Affichard (dir.), *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, Paris, Insee -Economica, 1987.

THÉVENOT Laurent, « La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales E.S.C.*, novembre-décembre, n° 6, 1990.

Insee, « Mobilité professionnelle et mobilité géographique, enquête FQP 1993 », *Insee Résultats*, Série Emploi-Revenus, n° 69-70-71, 1995.

Insee, « Mobilité sociale », *Insee Résultats*, Série Emploi-Revenus, n° 86-87-88 et n° 89-90-91, 1995.

Insee, « Formation et Salaires », *Insee Résultats*, Série Emploi-Revenus, n° 98-99-100, 1995.